



Le secteur agricole français : Un outil de puissance mal exploité

Alésia Humbert

Bogdana Shynkarenko

Cyril Ribani

Fiona Di Guisto

Grégoire Louineau

Julien Coquerel

Loik Le Cam

Lucas Wendling

Lucie Calonne

Table des matières

Table des matières.....	1
Executive Summary – Anglais.....	2
Introduction.....	3
1 Le potentiel offensif délaissé de l'agriculture française.....	4
1.1 La sous-exploitation des exportations comme arme de guerre économique	4
1.2 L'absence d'utilisation de l'avance écologique française comme outil d'intelligence juridique.....	5
2 L'emploi défensif avéré du secteur agricole français.....	8
2.1 L'indubitable maîtrise française des épidémies pécuaires	8
2.2 La récente volonté des insuffisances agricoles sectorielles.....	10
3 L'impact mitigé de la mise en œuvre du volet de soutien.....	12
3.1 Le succès partiel de la prise en compte des problématiques sociétales touchant le secteur agricole	12
3.2 L'écosystème formation-recherche-innovation parangon du soutien à l'agriculture française	15
Conclusion	20
Sources.....	21
Table des illustrations	25

Executive Summary

Thanks to its geography and its agricultural history, France has been able to adapt, modernize and improve its agriculture in order to reach the first rank among European producers. These elements remain, for France, a significant source of power. This power is embodied through 3 aspects: offensive, defensive and support. Unfortunately, these capabilities are unevenly exploited, and rarely to their full capacity

First, France's characteristics make it a strong agricultural offensive power, allowing it, provided it has the will, not only to set up links of economic dependence to its advantage thanks to its exports but also to implement legal intelligence maneuvers.

Indeed, the latter could rely on the French lead in terms of environmentally friendly agriculture in order to contribute to the establishment of standards that indirectly favor its agricultural model by forcing its direct competitors to comply. Despite its undeniable qualities, the offensive aspect of French agricultural power remains little used.

French agricultural power also has a defensive aspect. Indeed, the national capacity to safeguard its production, notably through its know-how in reacting to epidemics, allows it to safeguard its autonomy by preventing economic dependence induced by low production. The defensive aspect also consists of taking into account the difficulties encountered by the agricultural sector and implementing targeted strategies in order to develop the sectors at risk and, in so doing, to remedy existing dependencies.

Finally, French agricultural power is embodied in the support component. Less obvious than those mentioned above, it includes the various activities that indirectly reinforce the offensive and defensive aspects. This is the case, in particular, for the measures put in place to remedy the societal problems affecting the agricultural world and impacting the sustainability of the sector. The support component also includes various training and innovation measures enabling French agriculture and its operators to maintain its level of excellence and face the future challenges of the sector. Although the treatment of certain subjects such as the management of societal issues remains insufficient, the defensive component is globally successful due to the effectiveness of its training-research-innovation ecosystem.

Introduction

« La richesse d'un pays ne réside pas dans des billets sans garantie qu'il peut émettre à volonté, mais dans son industrie et son agriculture ». Cette citation de Gustave Le Bon, médecin, anthropologue et sociologue français, met en exergue l'importance de l'agriculture dans le fonctionnement d'une nation.

Si l'agriculture se définit comme l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme, il serait incomplet de n'aborder le sujet que sous l'angle des techniques de production sans prendre en compte les jeux de puissance induits par la discipline.

En l'espèce, le terme puissance s'entend, selon les mots de Serge Sur, comme la « capacité de faire, de faire faire et de ne pas être contraint de faire ». Une analyse davantage poussée permet de dégager 3 composantes à la définition. Un aspect offensif, résidant dans la capacité d'une entité à contraindre un tiers d'adopter une position précise. Un aspect défensif, s'incarnant au travers de la possibilité, pour une entité, de ne pas se voir contraint d'adopter un comportement contraire à ses intérêts. Enfin, une composante soutien consistant en l'opportunité, pour un acteur, d'entreprendre des actions visant à renforcer les aspects offensifs et défensifs de la puissance.

Forte de cette définition, il apparaît opportun de souligner que la France dispose d'un potentiel de puissance agricole certain. En effet, l'hexagone se classe favorablement dans bons nombres de domaines. Premier producteur agricole européen, il dispose de solides compétences dans des secteurs d'avenir tels que celui de l'agriculture biologique. La France se trouve également favorisée grâce à sa géographie et son climat. Ainsi, la diversité climatique du territoire permet la culture d'un large éventail de produits dans des volumes plus que respectables.

Même si l'agriculture française se trouve confrontée à certaines problématiques, sociétales ou économiques, elle n'en demeure pas moins un formidable outil pouvant, s'il est utilisé avec discernement, contribuer à asseoir la puissance nationale. Malheureusement, la contribution agricole à cette notion est bien souvent limitée à la composante défensive.

Il apparaît opportun, dès lors, de se demander en quoi l'agriculture française demeure un facteur d'accroissement de la puissance inégalement exploitée ?

Il conviendra, dans un premier temps, d'examiner le potentiel offensif délaissé de l'agriculture française (1) avant de développer, dans un second temps, l'emploi défensif avéré du secteur agricole (2). En dernier lieu, il serait opportun de s'intéresser à l'impact mitigé de la mise en œuvre du volet soutien (3).

1 Le potentiel offensif délaissé de l'agriculture française

En dépit des qualités de son secteur agricole, la France semble se refuser à l'employer de manière offensive, que ce soit en tant qu'arme de guerre économique (1.1) ou qu'outil d'intelligence juridique (1.2).

1.1 La sous-exploitation des exportations comme arme de guerre économique

La production agricole constitue un vecteur d'intensification de la puissance offensive française. En effet, une production élevée, si supérieure à la consommation nationale, rend possible les exportations et, potentiellement, la création de dépendances économiques de pays tiers au profit de la France. Ces dernières pouvant par la suite être exploitées par Paris afin de faire pression sur les États dépendants. L'accroissement démographique représente un défi sans précédent sur le plan alimentaire. En effet, en près de 6 décennies, la population mondiale a plus que doublé, passant de 3 milliards d'habitants en 1960 à 7.6 milliards en 2018. Cet accroissement, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, induit naturellement la question de l'alimentation. Aujourd'hui, assurer sa sécurité alimentaire représente pour tout État un objectif de premier plan qu'il n'est pas toujours aisé d'atteindre. En effet, en l'absence de production domestique suffisante, l'État se voit contraint de recourir aux importations afin de nourrir sa population. Il convient ici de prendre pour exemple le cas de la Chine qui, malgré son rang de seconde puissance mondiale, paie le prix de son agriculture insuffisamment développée. Ainsi, de janvier à août 2020, Pékin a dû [augmenter de 137%](#) ses importations de blé, de 50% celles de maïs et de 15% celles de soja afin de combler les lacunes d'une production domestique déjà moribonde. Une telle contrainte aurait placé tout autre État, de moindre importance, n'ayant pas la force de frappe économique chinoise, dans une situation de dépendance subie vis-à-vis de son fournisseur.

Il apparaît comme particulièrement opportun pour la France de prendre en compte ce phénomène afin de développer une stratégie offensive. En effet, l'hexagone rencontre une situation particulièrement favorable dans le domaine agricole. Véritable grenier de l'Europe avec une production représentant [17.1% de la production totale européenne](#), la France demeure également le premier producteur européen dans les secteurs végétal et animal. Au côté des industries aéronautiques, spatiales et chimiques, le secteur agricole demeure une fierté tricolore.

Outre une capacité à subvenir à une grande partie des besoins alimentaires de sa population, la productivité agricole française permet une exportation soutenue. Ainsi, le secteur agricole représente 12% des exportations nationales, soit 14.9 milliards d'euros. Dans certains cas, ces exportations permettent d'instaurer une relation commerciale asymétrique favorable à la France. Il convient de prendre pour exemple le récent cas de l'exportation de vaches françaises au Cameroun afin de renforcer la filière laitière locale. En effet, les résultats excédentaires d'élevage bovins dans l'hexagone ont permis la vente de plusieurs têtes de bétail au pays africain. Les spécimens vendus produisant 5 fois plus de lait que les races locales, permettront au Cameroun de grandement développer sa production de lait. Outre un gain commercial de 80 millions d'euros, Paris peut, en l'espèce, revendiquer un gain géopolitique certain. En effet, le Cameroun n'ayant pas encore les savoir-faire permettant d'utiliser les bovins ainsi que les technologies afférentes à leur plein potentiel, il reste dépendant de la France quant à la transmission de ces savoirs ou la vente ultérieure de têtes supplémentaires. La France dispose ainsi d'un levier lui permettant, en cas de litige avec les autorités camerounaises, d'appuyer sa position avec la menace d'une potentielle rupture du contrat.

Il convient ainsi de constater que la productivité agricole nationale permet la mise en place de dépendances économiques au profit de la France. Ces dernières offrant à l'État des leviers de négociation dans le cadre de litiges, elles constituent un incontestable vecteur de puissance offensive.

Malheureusement, la France ne semble pas chercher à optimiser ce potentiel. En effet, plutôt que de tenter de diversifier ses partenaires en ouvrant de nouveaux marchés, l'hexagone semble se satisfaire de ses partenaires historiques. Ainsi, en 2020, les exportations agricoles françaises avaient majoritairement pour destination [l'Europe \(55.3%\), la Suisse \(26%\), l'Amérique du Nord \(8,1%\) et l'Asie du Nord à \(6,3%\)](#). En concentrant ses exportations sur des partenaires disposant d'un niveau économique similaire au sien et avec qui elle entretient des relations commerciales bilatérales, la France rend difficile le développement de dépendance économique réelle à son avantage.

Le secteur agricole ne saurait cependant être employé uniquement en tant qu'arme de guerre économique brute. En effet, il pourrait également être utilisé comme outil d'intelligence juridique.

1.2 L'absence d'utilisation de l'avance écologique française comme outil d'intelligence juridique

L'avance française en matière d'agriculture respectueuse de l'environnement représente un facteur de puissance offensive. En effet, dans un contexte international où l'écologie occupe une place prépondérante, la situation française confère à Paris une incontestable légitimité lui permettant de mettre en place une manœuvre d'intelligence juridique. Ainsi, la France pourrait, prétextant une volonté de défense de l'environnement, militer, au niveau européen, pour l'édiction de normes

écologiques contraignantes. Si de telles normes venaient à être mises en place, la France en tirerait un avantage certain. Les normes environnementales contraindraient les concurrents agricoles européens, moins avancés dans le domaine environnemental, à opérer des manœuvres de mise en conformité. Un tel processus représentant un coût tant pécuniaire que temporel, il permettrait à Paris de gagner en compétitivité par rapport à ses concurrents. La manœuvre ne consiste pas ici en un accroissement de la puissance française, mais en une réduction de celle de ses concurrents.

Le secteur agricole est depuis son industrialisation marqué par des acteurs de lobbies importants. Pour autant, il n'est pas harmonisé et se voit affaibli par une multitude d'intérêts, plus ou moins communs, mais qui ne sont pas concertés. Ainsi, bien que la France soit forte de 337 lobbyistes agricoles enregistrés au [registre de transparence](#) de l'UE, celle-ci a tout à gagner en axant les actes d'influences sur des thématiques porteuses où la France détient un potentiel de développement. Des actions conjointement menées à l'échelle européenne avec les lobbies d'un côté et l'État français de l'autre pourraient imposer les normes françaises plus aisément.

Le levier d'influence potentiel par les lobbies n'est pas à négliger et peut être mis à profit pour la défense des intérêts plus importants des agriculteurs français. La puissance agricole française par ses exportations, sa qualité et son importance contraint l'Europe à modeler sa politique agricole sur les traits du schéma français. Cette force de frappe se schématise à travers l'exemple du glyphosate.

À l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017 (*cf. annexe 2*), celui-ci s'est positionné en faveur de l'interdiction du glyphosate en France et en Europe. Sous la pression et l'influence des lobbyings et notamment de la FNSEA, le président de la République est [revenu sur sa position](#). Un jeu de pouvoir a eu lieu au sein de la Commission Européenne donnant lieu à la mise en place d'un plan sur 5 ans entre 2017 et 2022 à l'issue duquel l'autorisation d'utilisation du Glyphosate sera réexaminée pour les agriculteurs.

Compte tenu de leur impact, l'État français a tout intérêt à [s'allier aux lobbyistes agricoles nationaux](#) afin de favoriser l'émergence de certains domaines sur le plan législatif, tel que celui de l'agriculture biologique.

Face aux défis environnementaux et sociétaux, la France a su se diversifier pour devenir compétitive sur le marché du bio. Les consommateurs étant de plus en plus sensibles à leur mode de consommation, les associations de consommateurs font de plus en plus pression sur les États pour l'émergence du bio. Cette dynamique constante depuis plus de 20 ans place la France dans une position favorable.

Lorsqu'en 2000, la France comptait 400 000 hectares (*cf. annexe 3*) de terres agricoles dédiées à l'agriculture biologique, elle en compte en 2021 plus de 2,5 millions d'hectares. Elle enregistre également la plus forte croissance des surfaces bio en Europe entre 2018 et 2019. Sa montée en puissance la place parmi les leaders mondiaux, le marché bio français est le troisième marché

mondial avec 13,2 Md € soit 11%. Le marché est en augmentation constante avec 10,4% d'augmentation en 2020 par rapport à 2019 (cf. annexe 4 + 6 + 7)

Au même titre que le blé français est reconnu mondialement pour sa valeur nutritive, l'agriculture biologique française s'est hissée en haut du classement du bio qualitatif. Cet essor du bio français trouve racine dans la certification et la normalisation de l'agriculture en France et en Europe. Ces certifications viennent renforcer cette mise en dépendance des états que nous fournissons. Comme dit précédemment, dans les esprits des consommateurs mondiaux l'agriculture (biologique) française est perçue comme l'une de plus qualitative. Il semble donc qu'elle fasse partie des plus réclamées. Afin de ne pas être copié et de garantir la supériorité des produits, la création de labels a permis de maintenir le savoir-faire français comme meilleur que les autres (cf. annexe 5)

La France a initié un processus de référence dans le domaine du bio, dès les années 80 avec la création du label AB, Agriculture Biologique. Ce premier label bio et français comprenait un cahier des charges exigeant, lequel a été modifié avec l'arrivée du label européen Euro feuille en 2010. Le but de cette normalisation européenne est de convenir d'un accord de production et une harmonisation du bio à l'ensemble des pays européens. Cette harmonisation a diminué la qualité du bio afin que tous puissent s'y conformer. [Le label AB français](#) s'est calqué par la suite sur ce cahier des charges plus léger, abandonnant les exigences anciennes et allégeant les exigences nouvelles. En réaction, les agriculteurs bio français décidèrent de créer un nouveau label bio, [Bio Cohérence](#) reprenant l'ancien cahier des charges de AB. Instaurant une démarcation de qualité à l'intérieur des labels de l'agriculture biologique.

La qualité de la production agricole française est un fait reconnu, le blé en est un exemple parfait, la France doit, au même titre que la qualité divergente d'un pays à l'autre, trouver un pouvoir plus grand dans une double normalisation et se doit de faire connaître les normes nationales en parallèle des normes reconnues par l'UE. Cette double certification permettra, si une publicité est envisagée, de développer à la fois la qualité de l'agriculture et des produits issus des agricultures biologiques pour garantir aux consommateurs une qualité suffisante.

La France se trouve en position de force dans le domaine de la norme et des labels où exercent un jeu de puissance. Dès 1965, la création du Label Rouge est basée exclusivement sur la qualité des produits et permet de reconnaître le savoir-faire des exploitants français. La puissance de ce label développe un rayonnement global de la qualité française, à l'instar, de la chaîne de fast-food [McDonald's](#) utilisant de nombreux produits certifiés. L'utilisation de produits labélisés par l'enseigne américaine est certes dans une volonté de conforter le client sur la qualité des produits qu'il consomme dans un fast-food, mais c'est aussi de la part du géant américain une reconnaissance du label symbole de la puissance française.

La norme française [AOC](#) créée en 1935 permet de certifier l'origine géographique des produits. En 1992 l'Union Européenne s'est [inspirée de la démarche française](#) des AOC en créant une politique commune de valorisation de la production agricole nommée AOP. La France a donc en quelques

années permis d'amener à l'échelle européenne la réflexion d'une création d'un label commun. La France est par conséquent, motrice dans l'action de création de normes et de labels qu'ils soient biologiques ou qualitatifs. Cette influence est à la fois défensive comme offensive au sens où elle participe à défendre les productions françaises, mais aussi à les identifier comme "de qualité supérieure".

Bien que l'aspect offensif de l'agriculture française demeure sous-exploité, les autorités nationales ont témoigné d'une certaine compréhension du potentiel du secteur agricole au travers de son emploi défensif.

2 L'emploi défensif avéré du secteur agricole français

L'emploi défensif avéré du secteur agricole français s'illustre au travers de l'indubitable maîtrise française des épidémies pécuaires (2.1) mais également par la récente volonté, des pouvoirs publics, de pallier les insuffisances agricoles sectorielles.

2.1 L'indubitable maîtrise française des épidémies pécuaires

Les années 1990 sont rythmées par les différentes vagues de la maladie de la « vache folle », une rupture est apparue dans la confiance que les consommateurs portaient à la production agricole et particulièrement bovine. Celle-ci s'est d'ailleurs effondrée par la suite.

Pour faire face à ce défi, les pouvoirs publics français et le monde agricole se sont organisés et ont mis en place de nouvelles pratiques dans la gestion des épidémies animales. Ces mesures sont actuellement de vrais atouts pour l'agriculture, la préservation des stocks et donc l'indépendance alimentaire française.

À cela s'ajoute une politique proactive dans la gestion des épidémies qui doit permettre de limiter la maladie pour éviter que la confiance dans les produits agricoles français ne soit atteinte de nouveau et que la production s'effondre. Si lors de la crise de la vache folle, le gouvernement avait été accusé d'avoir été trop lent à réagir, ce n'est plus le cas lors des dernières épidémies. [Lors des hivers 2015 à 2016 et 2016 à 2017](#) (cf. annexe 11), la France avait été touchée par deux épidémies successives de grippe aviaire (influenza aviaire) qui avait entraîné [l'abattage de millions de canards](#) et de volailles, des arrêts prolongés de production et la mise en place de mesures préventives de biosécurité. En janvier 2021, [le Sud-Ouest](#) et notamment le département des Landes ont été touchés par une forme particulièrement virulente de grippe aviaire touchant surtout les canards (cf. annexe 12). La réponse du gouvernement a été rapide et efficace.

Il y a d'abord eu des [mesures préventives](#) : quand une zone d'élevage est déclarée "à risque", tous les canards de moins de 42 jours sont confinés à l'intérieur. D'autre part, la densité maximale des animaux dans les bâtiments est abaissée à 6 au m².

Quant aux zones déjà touchées, le ministère a ordonné l'abattage préventif des volailles dans un rayon de 5 km autour d'un foyer et l'instauration d'une [zone de surveillance renforcée](#) de 20 km. Une fois un élevage éradiqué, l'éleveur doit attendre 2 ou 3 mois pour reprendre la production. Cette politique du vide sanitaire a mené à l'abattage de 4 millions de bêtes, principalement en Chalosse, en janvier 2021, ce qui a radicalement freiné la maladie. Ces mesures ont cependant entraîné la baisse de 22% de la production de foie gras, baisse heureusement compensée par les invendus de la période de confinement de 2020.

Ces mesures radicales ont pour but de circonscrire au plus vite les épidémies et ainsi de rassurer le public français et étranger sur l'efficacité du système sanitaire national et la qualité des produits agricoles. En effet, les épidémies peuvent produire des boycotts, des embargos et donc des pertes conséquentes par rapport à l'exportation. Aussi, dans des cas extrêmes, une insuffisance de la production nationale est compensée par des nouvelles importations. Cette efficacité dans le traitement des épidémies est un atout indéniable vis-à-vis des autres pays européens et permet à la France de rester indépendante. Néanmoins, la multiplication des épisodes de grippe aviaire pousse certains éleveurs à réclamer l'élaboration d'un vaccin préventif efficace sachant que le virus est de retour depuis novembre dans le nord de la France.

[La vaccination avait été testée](#) à titre exceptionnel en 2006. À l'époque, l'Union européenne avait exceptionnellement autorisé, sous certaines conditions, la France et les Pays-Bas, à vacciner de manière préventive les volatiles d'élevage. Mais cette autorisation prévoit des mesures strictes de contrôle et de surveillance pour éviter une transmission silencieuse du virus. En effet, le vaccin fait disparaître les symptômes, mais il peut arriver qu'il y ait quelques individus asymptomatiques qui permettent au virus de muter, de se répandre et de survivre plus longtemps. À l'époque, des oiseaux n'étaient pas vaccinés (oiseaux sentinelles) afin de servir d'alerte en cas de reprise de l'épidémie. En outre, un suivi virologique permettait de s'assurer qu'aucun oiseau vacciné n'était porteur sain du virus H5N1. Cette campagne de vaccination était entièrement à la charge de l'État.

Cependant, une telle [solution n'est pas envisagée](#) pour les épidémies de ces dernières années, et ce, pour plusieurs raisons : le virus de la grippe aviaire (influenza aviaire) mute régulièrement, ce qui augmente les coûts de recherche des vaccins, coûts également augmentés par la nécessité de mettre en place une surveillance accrue sur tout le cheptel national comme en 2006. Enfin, la raison principale est que la loi française interdit cette vaccination à cause du risque élevé de circulation du virus par les animaux asymptomatiques. Dans le cas de l'épidémie de 2020, le système immunitaire compliqué des canards n'a pas permis à un quelconque vaccin d'être à 100% efficace. La meilleure solution pour limiter le virus était l'abattage des élevages touchés ou les élevages voisins. L'utilisation

du vaccin renverrait au monde l'image que l'épidémie est hors de contrôle, ce qui atteindrait la réputation de la filière et donc l'exportation (50% des débouchés du foie gras en 2021).

À ce jour, aucun pays au monde n'a trouvé de méthode efficace à 100 % pour lutter contre cette épidémie.

La politique française de gestion des épidémies se caractérise par la volonté de réduire au plus vite, par des mesures radicales, les foyers de contamination pour protéger la production nationale. Ils la protègent pour la consommation interne tout en maintenant les volumes, ce qui limite la dépendance aux importations et préserve la confiance des consommateurs nationaux. Ils protègent ensuite la réputation internationale des produits agricoles français auprès de leurs clients étrangers. Enfin, ils protègent les producteurs qui peuvent, grâce aux aides, préserver leur activité et leurs emplois.

L'utilisation défensive de l'agriculture française transparaît également au travers de la récente volonté de pallier les insuffisances agricoles sectorielles.

2.2 La récente volonté des insuffisances agricoles sectorielles

La capacité de la France à prendre en compte ses faiblesses afin de réarticuler sa production demeure une composante non-négligeable de la puissance défensive française. En effet, la mise en place de stratégies ciblées dans les secteurs sensibles constitue un point fort dans la capacité à défendre sa puissance. Dans le cas du secteur agricole, une telle démarche consisterait à identifier les secteurs à faible production dans lesquels la France se voit contrainte d'importer les volumes lui manquant. Ces importations constituant une dépendance économique, elles se traduisent par une baisse de la puissance française. Par réciproque, la réduction, voire la disparition, de ces phénomènes représente un accroissement de la puissance.

Paradoxalement, bien que l'indépendance soit source de puissance, les moyens de l'atteindre tardèrent à apparaître. En effet, pendant plusieurs décennies, les politiques françaises ont laissé l'Union Européenne, par le biais de la Politique Agricole Commune, structurer l'agriculture française. L'aporie résidant dans le fait que la PAC n'envisage l'agriculture que sous le prisme européen et non sous le prisme national. De ce fait, les secteurs agricoles déficitaires ne bénéficiaient d'aucune mesure spécifique permettant de remédier à la situation, la laissant se dégrader au fil des années. Ainsi, en 2018, [la moitié des fruits et légumes consommés dans l'hexagone provenaient de l'étranger](#). D'autres secteurs étaient également touchés par cette situation. Non seulement le poisson, mais aussi le poulet dont le tiers de la production française se trouvait importée de pays tels que la Pologne, la Belgique et les Pays-Bas.

Outre [l'augmentation du prix de certaines denrées importées](#), la crise COVID-19 fit également planer la menace d'une pénurie. Il demeurerait, dès lors, impossible pour les pouvoirs publics de continuer à

laisser la question des secteurs déficitaires de l'agriculture française sous supervision européenne. Dès le début de la pandémie, les autorités tinrent un discours de promotion de la notion de souveraineté alimentaire. Ainsi, [le 12 mars 2020, le Président affirmait](#) « déléguer notre alimentation [...] est une folie ». Quelques mois plus tard, lors de l'allocution du 14 juillet, E. Macron annonçait le plan France Relance. Mis en place à partir du 3 septembre 2020, cette initiative consiste en une enveloppe de 100 Mds d'euros destinée à relancer l'économie française entre 2020 et 2022 après la crise pandémique. Elle repose sur 3 piliers : « écologie et transition énergétique », « cohésion des territoires » et « compétitivité des entreprises ». C'est ce dernier pilier qui va particulièrement intéresser notre propos. D'un montant total de 34 Mds d'euros, il comprend une enveloppe de 600 M d'euros destinés à permettre une relocalisation d'industries stratégiques parmi lesquelles apparaissent les secteurs agricoles déficitaires évoqués plus haut.

L'impact concret du plan France Relance s'illustre au travers des divers projets financés. Un document publié [le 26 octobre 2021](#), détaille qu'à date, dans le domaine agroalimentaire, ce ne sont pas moins de 79 projets qui avaient été financés. Le document développait davantage certains projets nouvellement acceptés. Il convient ainsi de constater que ces initiatives se concentrent sur des produits dont la production domestique demeure actuellement trop faible pour se passer d'importations (poissons, fruits, légumes). Il est possible de prendre pour exemple le cas du projet « Gimbert » porté par la PME Gimbert surgelés. « Le projet a pour objectif de localiser la transformation de produits de la mer surgelés, présentement réalisée à l'étranger (en Chine principalement), à Fleurance dans le Gers. Ce repositionnement industriel se traduit par la création d'une usine composée de plusieurs lignes de production automatisées qui devrait mener à la création de 25 emplois directs à terme et permettre la sauvegarde des 65 emplois existants. »

Le caractère récent de la mise en place des initiatives détaillées précédemment rend ardu un quelconque jugement quant à leur efficacité dans le temps. Il convient néanmoins de constater l'évolution positive des produits de l'agriculture qui connaissent, entre le second et le troisième trimestre 2021, une progression de 0.5 Mds d'euros, passant d'une situation déficitaire (-0.3 Mds) à une situation excédentaire (0.2 Mds).

Cependant, il n'est pas possible d'attribuer, avec certitude, ces performances aux diverses initiatives politiques, elles peuvent également être la résultante de la reprise des échanges commerciaux post pandémie.

La puissance défensive française ne transparaît pas uniquement au travers de l'intervention de la puissance publique. Il convient de prendre pour exemple afin d'illustrer cette affirmation, le cas des protéines à destination de l'alimentation animale. Grâce à leur place centrale dans la fabrication d'aliments d'élevage, les protéines revêtent un caractère stratégique certain. En effet, une pénurie dans ce secteur pourrait « affecter la résilience et la durabilité de l'agriculture française ». Le spectre d'un tel risque est d'autant plus présent que l'Hexagone « importe près d'un quart des protéines végétales destinées aux aliments d'élevage, et près de la moitié des matières riches en protéines,

essentiellement sous forme de tourteaux de soja issus de pays tiers ». Afin de remédier à ce problème, l'État français a mis en place, via le plan *France Relance*, un dispositif visant à réduire la dépendance française via le [développement d'une production nationale de protéines végétales](#). Cependant, les autorités ne sont pas les seules à s'investir quant à la problématique des protéines à destination de l'alimentation animale. En effet, certaines structures privées ont, elles aussi, proposé des alternatives permettant de pallier la dépendance extérieure française en la matière.

Il convient ainsi de constater la capacité française à prendre en compte, dans le secteur agricole, ses faiblesses dans l'optique d'y pallier. Ce faisant, elle assure une réduction de sa dépendance économique et, par voie de conséquence, une augmentation de sa puissance défensive.

Si l'emploi défensif de la puissance agricole française demeure globalement un succès, ce n'est pas le cas de la mise en œuvre du volet soutien.

3 L'impact mitigé de la mise en œuvre du volet de soutien

Sans être totale, la réussite du volet soutien mérite d'être évoquée. En effet, malgré le succès partiel de la prise en compte des problématiques sociétales touchant le secteur agricole (3.1), le soutien peut se targuer d'un écosystème formation-recherche performant, réel parangon du soutien à l'agriculture française (3.2).

3.1 Le succès partiel de la prise en compte des problématiques sociétales touchant le secteur agricole

La prise en compte des problématiques sociétales frappant le secteur agricole permet une intensification de la puissance française. En effet, une des conditions principales du maintien ou de l'intensification de la puissance au travers de l'agriculture réside dans la capacité de la Nation à assurer la pérennité de la filière. Dans cette optique, répondre aux problématiques sociétales touchant le monde agricole permettrait d'augmenter l'attractivité du secteur. Un tel phénomène aurait pour conséquence d'accroître le nombre de personnels choisissant l'agriculture comme voie professionnelle. L'afflux de main d'œuvre dans le secteur permettrait d'intensifier les facteurs de puissance, offensive ou défensive.

Ainsi, une augmentation du nombre d'agriculteurs permettrait une augmentation de la production globale, production qui, comme il a été développé plus haut, constitue un facteur de puissance offensive. La pérennisation de la filière revêt également un intérêt défensif. En effet, assurer un

volume minimal de recrutement dans le secteur agricole permet de prévenir une réduction de la production induite par un manque de main d'œuvre. Si un tel manque devait advenir, la France se verrait contrainte d'augmenter ses importations, réduisant *de facto* son indépendance et donc, par voie de conséquence sa puissance.

En France, une telle démarche apparaît comme impérative au vu de l'impact des problématiques sociales sur le nombre d'agriculteurs.

À l'aube des années 2000, les effectifs agricoles connaissaient, depuis plusieurs années, une diminution drastique. En effet, la France était confrontée à une fonte de la masse active agricole s'expliquant en grande partie par la perte d'attractivité subie par les emplois de l'agriculture au cours des décennies précédentes. Ce phénomène trouve une de ses principales sources dans l'évolution du cadre légal. Effectivement, avec le développement de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs ont vu leurs conditions de vie affectées.

Mise en place au début des années 60, la PAC a permis une hausse considérable de la production agricole européenne. Malheureusement, ladite hausse fut accompagnée d'un phénomène économique connu en agriculture sous le nom « [d'effet king](#) » consistant en « une diminution de la valeur en argent de la récolte lorsque la production augmente ».

Cette baisse, couplée au fait que le marché commun induit par la politique européenne rendait plus difficile la vente des produits français du fait de leur mise en compétition avec des produits, de qualité moindre, mais beaucoup moins chère, contraint les agriculteurs français à se reposer sur les subventions européennes afin d'assurer leur subsistance. Cependant, ces aides n'étant pas très élevées, cette contrainte se traduit par une baisse du niveau de vie des opérateurs agricoles.

Ce phénomène conjugué aux difficultés inhérentes au métier eut tôt fait de nuire à l'attractivité du secteur agricole, le plaçant, à l'aube du XXI^e siècle, dans une situation préoccupante. Alors qu'ils représentaient 7.1% de l'emploi total français en 1982, les agriculteurs n'étaient plus que 2.6% en 2000.

Ainsi, au début du XXI^e siècle, il apparaissait comme prioritaire, pour les pouvoirs publics, de mettre en place des mesures visant à renforcer l'attractivité de la filière agricole afin de juguler l'hémorragie d'effectifs dans l'espoir de prévenir un effondrement de la filière française par manque de main d'œuvre.

Dans un premier temps, l'État, et plus particulièrement le ministère de l'Agriculture, fit le choix de remédier au problème par l'angle éducatif. En effet, l'enseignement agricole souffrait d'une image poussiéreuse qu'il convenait de moderniser. Pour ce faire, Villeroy va essayer de mettre en phase [l'enseignement agricole avec la société](#). Cette volonté s'incarne au travers de la prise en compte des problématiques sociétales modernes. Ainsi, en 1999, une réforme législative place le concept de développement durable au cœur des programmes. L'intérêt pour la question environnementale

s'accroît davantage en 2014 avec la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt disposant qu'il est nécessaire « d'enseigner à produire autrement ».

Cette volonté de combler le fossé séparant le monde agricole du reste de la société afin de renforcer l'attractivité de l'enseignement va devenir d'autant plus importante avec l'émergence du phénomène d'"[agribashing](#)". Apparue sur les réseaux sociaux en 2016, ce dénigrement du mode de production agricole intensive, mais plus largement du monde agricole en général va contraindre les pouvoirs publics à modifier leur approche.

Si, auparavant, leur stratégie visant à redorer le blason de la filière agricole française se limitait majoritairement à des réformes scolaires, elle va désormais devenir beaucoup plus agressive. En effet, les autorités vont mettre en place diverses mesures de communication, il convient de prendre pour exemple le cas de « [l'aventure du vivant](#) », une initiative de 2020 consistant en un camion sillonnant les routes françaises afin de sensibiliser les collégiens aux métiers du monde agricole. La pandémie ayant enrayé le dispositif initial, les pouvoirs publics ont, par le biais du plan France Relance, adapté la campagne. Elle prend désormais une forme digitale avec l'hashtag [#CestFaitPourMoi](#). À destination des collégiens, des lycéens, des parents et des enseignants, elle a pour objectif de faire connaître la diversité et la qualité des formations de l'enseignement agricole qui répondent aux aspirations de la jeunesse et offrent des perspectives. ».

Il convient ainsi de constater l'éventail de mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics afin d'endiguer la baisse d'effectifs dans la filière agricole. Ces dispositifs semblent finalement porter leurs fruits puisque « Pour la première fois depuis de nombreuses années, les effectifs de l'enseignement agricole étaient en augmentation à la rentrée 2019 ».

Cependant, la résolution des problématiques sociétales auxquelles sont confrontés les agriculteurs ne saurait passer uniquement par des mesures visant à résoudre l'incompréhension du milieu agricole par la société. C'est pour cela que les pouvoirs publics ont également œuvré à résoudre d'autres types de problème, à l'instar du suicide chez les professionnels de l'agriculture, [40% supérieur au reste de la population](#).

La prise en compte de cette problématique en France commence réellement en 2013 avec une étude portant sur les suicides dans le milieu agricole sur la période 2007-2009, elle sera par la suite complétée par plusieurs études ultérieures aboutissant, en 2020 au [rapport Damaisin](#). Cette prise en compte de la propension des agriculteurs à se suicider va s'accompagner de nombreuses initiatives visant à prévenir le pire. Ces dernières s'articulent autour de dispositifs d'assistance psychologique, mais aussi d'assistance financière.

Bien qu'il convienne de constater une réelle volonté de la part des pouvoirs publics de réduire le taux de suicide dans le monde agricole, il serait erroné d'affirmer que ces initiatives ont suffi à atteindre l'effet final recherché. En effet, il eût été plus opportun, dans un souci d'efficacité, plutôt que de

traiter le problème en aval, de s'intéresser, en amont, aux [éléments entraînant les suicides](#), à savoir, l'isolement social et géographique, l'épuisement ainsi que la liasse administrative.

La volonté de prise en compte, par l'administration française, des problématiques sociétales touchant les métiers de l'agriculture demeure indéniable. Bien qu'il reste du chemin à parcourir avant de sécuriser totalement la filière agricole française, les mesures semblent présenter une certaine efficacité. Sans pour autant parvenir à juguler totalement la perte d'effectifs, elles permettent, au moins, de la ralentir. Ce ralentissement constituant, comme il a été démontré plus haut, un soutien à la puissance française.

Malgré des résultats mitigés quant à la gestion des problématiques sociétales, le volet défensif peut se targuer d'un écosystème formation- recherche- innovation extrêmement performant.

3.2 L'écosystème formation-recherche-innovation parangon du soutien à l'agriculture française

Le capital culturel agricole revêt un aspect de soutien à la puissance française. En effet, l'agriculture française s'appuie sur un riche savoir-faire et sur des méthodes de production alliant processus traditionnels et développement technologiques de pointe. Cette base de connaissances permet aux atouts de puissance offensifs et défensifs évoqués précédemment de s'exprimer pleinement. Leur expression demeure cependant conditionnée à plusieurs facteurs. Dans un premier temps, la formation des professionnels du secteur déterminant leur capacité à faire évoluer la pratique agricole afin d'y intégrer de nouveaux outils assurant une meilleure compétitivité. Dans un second temps, les investissements en recherche et développement conditionnent le futur du secteur, en particulier le maintien des avantages compétitifs nationaux, que ce soit en termes de prix, de rendement ou de qualité, ainsi que l'anticipation des impacts du réchauffement climatique sur l'activité. En dernier lieu, l'innovation par des acteurs privés représente un levier de développement concret et rapide des savoir-faire agricoles.

Cela permet un renforcement des atouts compétitifs et qualitatifs des exploitations françaises. Il apparaît ainsi comme impératif d'encourager l'innovation tant publique que privée afin de maintenir la puissance agricole française face à des concurrents internationaux investissant massivement dans de nouveaux modes de production à haut rendement. Si le développement de la propriété intellectuelle agricole est nécessaire au maintien de la position française, il n'en demeure pas moins essentiel de protéger les modes de production face à la concurrence étrangère afin d'assurer leur rentabilité et leur pérennité. Pour ce faire, il est possible d'imposer des normes de production aux compétiteurs. La qualité reconnue de l'agriculture nationale permet d'ériger ses modes de production en normes internationales, assurant une domination sur le secteur au niveau mondial. De plus, il est possible d'établir une différenciation des produits par leur qualité et leur origine géographique, excluant *de facto* toute concurrence sur des secteurs similaires. Ainsi, l'établissement

de normes visant à protéger les exploitations nationales permet de pérenniser les atouts offensifs et défensifs de la puissance agricole française.

Les activités agricoles intègrent pleinement les avancées technologiques des deux dernières décennies, qui permettent d'obtenir de meilleurs rendements tout en réduisant les coûts de production. En 2020, [75% des agriculteurs français](#) utilisent des outils robotiques dans la gestion et [50% d'entre eux](#) se reposent sur des systèmes de positionnement par satellite pour améliorer la précision de leurs travaux. Si les savoir-faire traditionnels gardent toute leur importance dans le travail de la terre, les métiers du secteur sont devenus demandeurs de connaissances techniques poussées tant en agronomie qu'en informatique ou météorologie. Ainsi, la compétitivité de l'agriculture est intrinsèquement liée à la formation de ses professionnels, à la recherche fondamentale conduite au niveau national et aux innovations déployées par ses acteurs privés.

En France, la formation des futurs acteurs du secteur est assurée par la filière d'enseignement agricole, sous tutelle conjointe de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'effectif croissant d'élèves en cursus supérieur, en particulier dans les filières d'ingénieurs, pour atteindre presque [17 000 étudiants](#) aujourd'hui démontre bien l'approche plus technologique de l'agriculture. L'évolution positive du nombre d'alternants ([37 000 en 2020](#), soit 36% de plus qu'en 2000) met en évidence le besoin simultané de la transmission directe des savoir-faire aux futurs professionnels, sans pour autant l'opposer au besoin de connaissances technologiques, étant donné qu'un tiers des apprentis préparent un diplôme supérieur (licence, master, diplôme d'ingénieur ou doctorat). Cette filière permet à l'agriculture française de bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée disposant d'une expertise technologique et apte à mettre en œuvre de nouveaux modes de production compétitifs, tout en étant sensibilisée aux savoir-faire traditionnels qui représentent une plus-value importante pour la production nationale.

La recherche fondamentale représente également un levier de compétitivité pour la production agricole. L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), né en 2020 de la fusion de deux instituts précédents (l'INRA et l'IRSTEA) est chargé de « réaliser, organiser et coordonner [...] tous travaux de recherche scientifique et technologique dans le domaine de l'agriculture », ce qui en fait un acteur incontournable pour ce secteur, en assurant la charge de la recherche fondamentale nécessaire à toute innovation. [L'Institut](#) est organisé en 202 unités recherche et 43 unités expérimentales au sein desquelles travaillent 2000 chercheurs, ce qui en fait un organisme de premier plan au niveau international. En comparaison, l'[Agricultural Research Service](#), équivalent américain de l'INRAE, dispose de ressources équivalentes en personnel scientifique et ressources financières alors qu'il soutient une production agricole représentant [5 fois la valeur](#) de l'agriculture française et [13 fois sa superficie](#). L'INRAE dispose d'un portefeuille de 420 brevets et en a déposé 45 en 2020, illustrant le dynamisme de la recherche française. Au-delà de l'agronomie et de la biologie, l'intrusion des nouvelles technologies dans la pratique agricole permet à ce secteur de se reposer sur la recherche en informatique, automatisation, météorologie,

génétique ou encore statistique conduite par l'ensemble des instituts de recherche français, au premier rang desquels figurent le CNRS, l'INSERM et l'ANSES.

Le troisième volet de l'écosystème de recherche et de formation agricole repose sur les entreprises nationales qui innovent en proposant des solutions à même de répondre au défi de la compétitivité. La France est le 1er pays européen en termes de levées de fonds pour la technologie agricole avec [562 millions d'euros](#) investis en 2020 dans 215 entreprises et startups innovantes. Les investissements de recherche et développement privés représentaient 1,2 milliard d'euros en France en 2017, presque à parité avec les 1,1 milliard investi par les organismes publics. La proximité entre les instituts de recherche et les acteurs privés permet aux seconds de bénéficier directement des résultats obtenus par les premiers, bénéficiant ainsi d'un capital technologique conséquent dès leur création et assurant qu'une majorité de nouvelles entreprises mènent à bien leurs projets de mise sur le marché d'une innovation, comme l'illustre la création de [212 start-ups](#) en lien avec l'INRAE depuis 1999, dont 78% sont toujours en activité. La multiplication des financements publics accordés à ces projets privés assure également leur pérennité : entre 2020 et 2025, les pouvoirs publics prévoient d'investir 900 millions d'euros dans l'innovation agricole, notamment grâce au programme d'Investissements d'Avenir doté de 200 millions d'euros. Au-delà de la participation de l'Etat, ces entreprises attirent des investisseurs privés français et étrangers, comme en témoignent les deux levées de fonds record opérées par [Ynsect](#) (200 millions d'euros) et [InnovaFeed](#) (140 millions d'euros), spécialisés dans la fabrication de produits alimentaires à base d'insectes à destination des élevages et répondant à un déficit chronique de production française dans les aliments pour bétail.

Concrètement, l'association entre une formation de qualité, une recherche performante et des entreprises innovantes permet de pérenniser l'avantage compétitif des filières agricoles françaises tout en assurant leur durabilité environnementale. L'exemple de la production de [betteraves sucrières](#) est particulièrement parlant (*cf annexe 13*). En effet, depuis 20 ans la productivité d'un hectare cultivé a augmenté de 40% tandis que les émissions de CO2 ont diminué de 40% et que les producteurs utilisent 30% d'engrais azotés de moins qu'il y a 10 ans. De même, 95% de l'eau utilisée lors de la production est recyclée, tout comme les sous-produits de l'extraction du sucre (les pulpes servent dans l'alimentation animale). Ainsi, l'optimisation des processus de production et la mise en place d'innovations visant à en diminuer l'impact écologique a permis de faire de cette filière stratégique pour la France ([1er producteur européen](#) et 2ème producteur mondial) un exemple d'agriculture durable et compétitive.

Si l'investissement dans des entreprises innovantes permet des gains de productivité et de compétitivité à court et moyen terme, le positionnement précoce de la technologie agricole française sur certains enjeux clés comme l'environnement permet également de légitimer les normes imposées aux producteurs nationaux, et conséquemment aux concurrents étrangers. Cet élément normatif est particulièrement important au vu des problématiques liées au réchauffement climatique, auxquelles le secteur agricole est particulièrement vulnérable. Ainsi, l'agriculture française évolue au sein d'un écosystème complexe capable de lui fournir des travailleurs

compétents et des innovations technologiques, à même d'assurer sa compétitivité face à ses concurrents internationaux. L'investissement tant public que privé dans la recherche et développement soutient l'agriculture française et assure le maintien des avantages compétitifs nationaux en préparant l'avenir de la filière. Ce système de production et de transmission de savoir et de savoir-faire est néanmoins vulnérable aux ambitions de pays étrangers, étant donné que nombre d'ingénieurs agronomes formés dans les établissements français s'installent à l'étranger (par exemple jusqu'à [10% des étudiants](#) d'AgroParisTech, école d'ingénieur de référence dans le domaine agricole, s'expatrient dès la fin de leurs études) et que les start-ups françaises sont vulnérables à des captations de leur propriété intellectuelle par leurs actionnaires étrangers. Il convient donc de protéger les savoir-faire et l'innovation nationale, piliers de la puissance agricole française.

Les labels ont été conçus au début du XX^e siècle et se sont démocratisés en France avant de se commercialiser à l'étranger. Ils se sont étendus au marché Européen en 1992 avec la création des deux labels, l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) et l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) en 1935. La France s'est associée avec plusieurs pays, dont la Chine, pour installer ses politiques de protection des [produits](#). Aujourd'hui, quel serait le point commun entre différents produits de production française comme l'huile d'olive de Provence, le saucisson bio porc Gascon ou les moules de Bouchot ? Ils témoignent tous de la grande richesse de notre patrimoine culinaire grâce à des labels officiels qui garantissent leur origine et leur qualité. Ces logos sont comme des marques commerciales, déposés par les ministères pour éviter que les pays étrangers ne les copient. Ils sont attribués par un organisme public national ou international ou encore par des organismes [accrédités](#).

Il y a six labels principaux. Les produits qui sont sous les signes de la qualité et de l'origine bénéficient d'exigents critères de qualité et de savoir-faire qui sont transmis de génération en génération. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées dans une même zone géographique, selon un savoir-faire reconnu. Ces facteurs naturels et humains spécifiques confèrent au produit ses caractéristiques. Le label protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Exemple : le Saint-Nectaire est fabriqué en Auvergne et répond à un cahier des charges bien précis. Ce n'est pas possible qu'un autre fromage porte le même nom en dehors de cette région.

Cependant, il faut passer par l'AOC pour avoir l'AOP. L'AOC permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen. Un autre signe existe pour définir l'origine est l'IGP (Indication Géographique Protégée). Elle désigne un produit dont au moins une étape de fabrication d'un produit est réalisée dans une aire géographique délimitée, comme le jambon de Bayonne. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. On peut aussi retrouver plus rarement la spécialité traditionnelle garantie. Celle-ci n'a pas la charge de protéger l'origine, mais plutôt la méthode de fabrication traditionnelle comme la bière Gueuse en Belgique. Nous avons aussi le label AB (Agriculture Biologique) qui garantit que le produit est issu de pratiques qui respectent

l'environnement et le bien-être animal comme pour les fruits et légumes. Pour finir, il y a le Label Rouge qui est un signe officiel exclusivement Français qui souligne la qualité supérieure d'un produit par rapport aux autres produits [similaires](#). Ils démontrent une démarche collective et volontaire de la part des producteurs, des conditions de production strictes validées par l'État, le maintien d'un tissu économique en milieu rural, notamment en montagne et des contrôles réguliers qui sont réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État. En plus de valoriser le savoir-faire des agriculteurs, des produits français à l'étranger, mais aussi sur le territoire, ils permettent une meilleure vente de leurs produits. Ils permettent également de garder de l'emploi, mais aussi le dynamisme des territoires surtout dans des zones [défavorisées](#). (Cf. Annexe 15)

En exemple, nous pouvons prendre un produit issu de l'agriculture biologique comme les fraises de Vergt. Les fraises de Vergt sont non seulement issues de l'agriculture biologique, mais elles sont aussi préservées via une IGP (Identification Géographique Protégée). Le principal producteur de fraises en France est le Sud-Ouest ([33%](#) de la production nationale). C'est grâce à nos différents climats et à notre variété de terre cultivable que les cultures comme la fraise sont aussi appréciées. Aussi, depuis les années 2000, la culture dite « hors sol » se développe. De nos jours, la moitié de notre production de fraises est cultivée à l'intérieur. Cela a un impact sur la qualité de la fraise, mais aussi sur les agriculteurs à qui la culture est rendue plus [facile](#). Cependant, malgré la qualité de nos fraises reconnues dans le monde, la France ne se situe pas au premier rang quand il s'agit de la production. En effet, les premiers sont la Chine, suivis des États-Unis puis du Mexique. En Dordogne, depuis 2000, le nombre d'exploitations et la surface totale de la culture de la fraise ont été divisés par deux mais les surfaces de production sont constamment en évolution.

La fraise de Dordogne a donc plusieurs avantages comme celui d'être présent sur tous les secteurs de distribution comme les ventes directes et les grandes et moyennes surfaces. Elle a aussi une offre qui peut convenir à tous les budgets et qui, grâce à la culture hors sol, est sur les marchés durant toute l'année. Néanmoins, la filière a des inconvénients qui ne sont pas négligeables : bien que les surfaces de production soient constamment en évolution, l'exploitation de la culture de la fraise est toujours en baisse ainsi que le nombre de producteurs. Il y a de moins en moins de volontaires pour leur succéder et le métier est de plus en plus difficile et contraignant faute de nouveaux moyens de production et de main [d'œuvre](#), mais aussi à cause du fait que les plus jeunes voient leurs parents n'arrivant pas à concevoir un bon [avenir](#). Aussi, il y a un manque de parité au niveau des coûts de production et un sérieux désavantage concurrentiel avec les autres pays qui profitent de leur coût de production inférieur aux nôtres pour s'imposer sur le marché. Cependant, il faut pouvoir utiliser ces labels. Vu que les normes des labels sont très exigeantes, les agriculteurs ont du mal à les obtenir et à les garder. Pour la fraise, l'IGP a du mal à s'imposer et à couvrir toutes les cultures, car celles qui sont hors sol ne sont pas éligible au label. Ces deux points sont et continuent d'être, de plus en plus, des défis à [relever](#). (Cf. Annexe 16)

Conclusion

L'exploitation inégale du secteur agricole comme soutien à la puissance française représente une occasion manquée. En effet, comme il a été détaillé plus haut, la France dispose d'atouts de premier plan. Si elle prenait conscience de ses capacités et trouvait la volonté politique de les utiliser, elle aurait à sa disposition, non seulement des moyens défensifs importants, mais également des outils offensifs lui permettant de sécuriser sa place sur la scène internationale. Dans un contexte de guerre économique mondialisée, il est crucial pour la France de capitaliser sur ses points forts. L'agriculture constitue un des rares domaines dans lequel la France n'est pas tombée au rang de « puissance de moyenne impuissance », il serait absurde de laisser la situation du secteur agricole se dégrader davantage. La formation et surtout l'attractivité des métiers de l'agriculture doivent être accentuées afin d'inverser la courbe de déshérence des exploitations et des fermes françaises. Une prise de conscience de l'ensemble des enjeux que posent l'agriculture française est nécessaire afin de repenser et de développer les axes inexploités. Les négociations de la réforme de la PAC 2023-2027 ainsi que la reconstruction post COVID-19 du secteur agricole national représentent des échéances auxquels les autorités politiques devront répondre présentes sous peine de condamner le secteur à un lent mais inexorable déclin.

L'agriculture est au cœur des valeurs françaises, une pierre angulaire de notre culture, la représentation même de la qualité et du savoir-faire français. Ce n'est pas uniquement de santé économique dont il est question ici, mais de l'Histoire et de l'avenir de la France.

Sources

Revues Spécialisées

- Direction des Affaires juridiques – Mission Appui au patrimoine immatériel de l'État, Nathalie Cadoret, Noémi Drouin, Caroline Rogliano, « Le label public : enjeux, définition et méthodologie », *Ministère de l'économie, des finances et de la relance*, 2021
- INAO, « Les signes officiels de la qualité et de l'origine : une garantie officielle pour les consommateurs », *Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*, 2019
- Chambre d'Agriculture Dordogne, « Une production en évolution permanente », Juin 2018
- Sophie Chapelle, « Pourquoi la FNSEA est-elle accro au glyphosate ? », *Basta !*, 25 octobre 2017
- Olivier Petitjean, Rachal Knaebel, « Énergie, finance, agriculture : quand les « lobbys bruxellois » sont français », *Observatoire des multinationales*, 2 novembre 2017
- Marie Astier et Magali Reinert, « Le ministère de l'Agriculture au premier rang du lobbying des « nouveaux OGM » », *Reporterre*, 30 mars 2021
- Julien Piet & Marc Revol, « Rachat des start-up. Des racines françaises, des ailes étrangères », *Les Docs de la Fabrique*, 2021
- Stéphane Montenache, « Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°13 – Recherche & Innovation », *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, Mai 2020
- INRAE, « Rapport d'activité 2020 », Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, 28 juin 2021
- Jean-Marc Bournigal, François Houllier, Philippe Lecouvey & Pierre Pringuet, « 30 projets pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement », 2015
- Véronique Bellon-Maurel & Christian Huyghe, « L'innovation technologique dans l'agriculture », *Géoéconomie* (N°80), 2016, pages 159 à 180.
- Léna Vincent, « Rapport des résultats d'enquêtes CGE 2021 », *AgroParisTech*, 2021
- « La productivité et l'innovation dans le secteur agricole », *OCDE*, Mai 2021
- Anne-Marie Lelorrain, « L'évolution de l'enseignement agricole depuis les débuts de POUR », *POUR* 2016/4, p. 117-127
- Clément Prévitali, « Les conditions du suicide des professionnels agricoles », *Pensée plurielle* 2015/1 p.105-121

Sources humaines

- Marie-Lou Marcel, Dino Ciniri, Député, « Rapport d'information, par la Commission des affaires économiques », *Assemblée Nationale*, 21 janvier 2015
- François Vignal, « Glyphosate : « l'influence du lobby de la FNSEA fait faire marche arrière à Macon » », *Public Sénat*, 25 janvier 2019
- Valérie Dejean, France Bleu Périgord, France Bleu, « Dordogne : la moitié des producteurs de fraises partira à la retraite dans cinq ans », *France Bleu Dordogne*, Février 2019

Partie d'un site internet

- "Grippe aviaire : « hors de contrôle » dans le Sud-Ouest" *Le Figaro avec AFP*, 07/01/2021
- Olivia Détroyat "Foie gras, dindes et chapons au rendez-vous de Noël malgré la grippe aviaire" *Le Figaro*, 14/10/2021
- "Influenza aviaire : la situation en France" Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 14/12/2021
- Valérie Gas "Faut-il vacciner les poulets ?" *RFI*, 22/02/2006
- Frédéric Denis "Grippe aviaire : pourquoi la vaccination de tous les canards et autres volailles n'est pas mise en place ?" *France Bleu*, 16/12/2020
- "L'influenza aviaire, foire aux questions" Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 10/12/2021
- "Influenza aviaire : les mesures de biosécurité pour les opérateurs professionnels et les particuliers", Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 07/12/2021
- "Grippe aviaire, chronique d'une crise annoncée" *France Culture*, 11/01/2021
- "Grippe aviaire : cette autre épidémie qui flambe dans le monde" *Le journal*, 29/11/2021
- Marie-Josée Cougard "Le gouvernement lance l'alerte à la grippe aviaire" *Les Echos*, 10/11/2021
- Sophie Brocard et Sophie Yvon, « Les labels alimentaires, un enjeu de poids pour conquérir le cœur des consommateurs », *France Agro 3*, Juin 2021
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Les signes officiels de la qualité et de l'origine », 2009
- Institut National de l'Origine et de la Qualité, « Informations économiques », 2021
- IFOAM, « Qu'est-ce que l'agriculture biologique », 2019
- Chambre d'agriculture Dordogne, « La fraise, une production emblématique du Périgord ! », 2021
- CAUE 24, « La culture de la fraise en Dordogne », 2021
- Christiane Wanaverbecq, « La gouteuse fraise du Périgord », *Les Échos*, Aout 2011
- « C'est quoi le problème avec le glyphosate ? » *Foodwatch*, 14 janvier 2021
- « L'agriculture biologique, un accélérateur économique, à la résonance sociale et sociétale », *Agence bio*, 2018
- « Nos missions », FNSEA
- « Le Bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire », *Agence bio*, juillet 2021
- « Search the register », *Ec Europa*

- « Utilisation des pesticides : les règles à respecter par les particuliers », *Office français de la biodiversité*, 26 mars 2021
- « Repères socio-économiques sur l'agriculture française », *Chambre de l'agriculture française*, février 2019
- « La France championne d'Europe des surfaces agricoles bio ! », *Agence bio*, 25 juillet 2021
- « Agriculture biologique en France », *Wikipédia*
- Pierre, « Histoire appellations origine protégée », *AgriFood*, 1^{er} janvier 2017
- « Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC) », *Inao*
- « McDonald's renforce sa démarche qualité avec deux nouveaux ingrédients certifiés label rouge: la farine et les œufs », *Macdonalds France*, février 2020
- « Un peu d'histoire », *Bio Cohérence*
- « Ambition Bio 2022 - Plan d'actions des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France », *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation*, 26 juin 2018.
- « L'agriculture bio dans le monde », *Agence Bio*, édition 2020
- « Le bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire » *Agence bio*, juillet 2021
- « Les différentes normes biologiques » *Auris finance*, 17 juin 2020
- « Agriculture bio dans le monde : quels sont les pays les plus dynamiques », *Natexbio*, 3 avril 2020
- « La production et le marché bio en France en 2020 », *Agence bio*, 2021
- « Dossier de presse. Agriculture et Innovation – Lancement de la French AgriTech », *Service de presse de Julien Denormandie*, 30 août 2021
- « L'agriculture française en chiffres », *Agence France Presse, Terre-net*, 24 février 2021.
- « United States of America – Gross value of agricultural production at current prices », *Knoema*, 2018
- « La betterave à sucre en France, une production agricole durable », *Cultures Sucres*, 13 mai 2018
- Olivier Frey, « AgriData n°10, La production et la commercialisation de sucre dans le monde », 4 septembre 2020
- Adeline Haverland, « Le gouvernement veut appliquer les recettes de la French Tech à l'agriculture », *l'Usine Nouvelle*, 31 août 2021
- Constance de la Cambiaire, « Ces innovations technologiques qui révolutionnent l'agriculture », *Capital*, 21 février 2019
- Guillaume Roussange, « Financement record pour Ynsect, le spécialiste des protéines à base d'insectes », *Les Echos*, 6 octobre 2020
- Guillaume Roussange, « InnovaFeed, le spécialiste des protéines d'insectes, lève 140 millions d'euros », *Les Echos*, 19 novembre 2020
- Jean-Marie Séronie, « Ces startups qui préparent une vraie révolution agricole », *WillAgri*, 2016
- « Les sept chiffres à connaître sur l'agriculture française », *Le Figaro et l'Agence France Presse*, 22 février 2019
- AFP, « La France a perdu 100 000 exploitations agricoles en 10 ans », *Le Point*, 10 décembre 2012

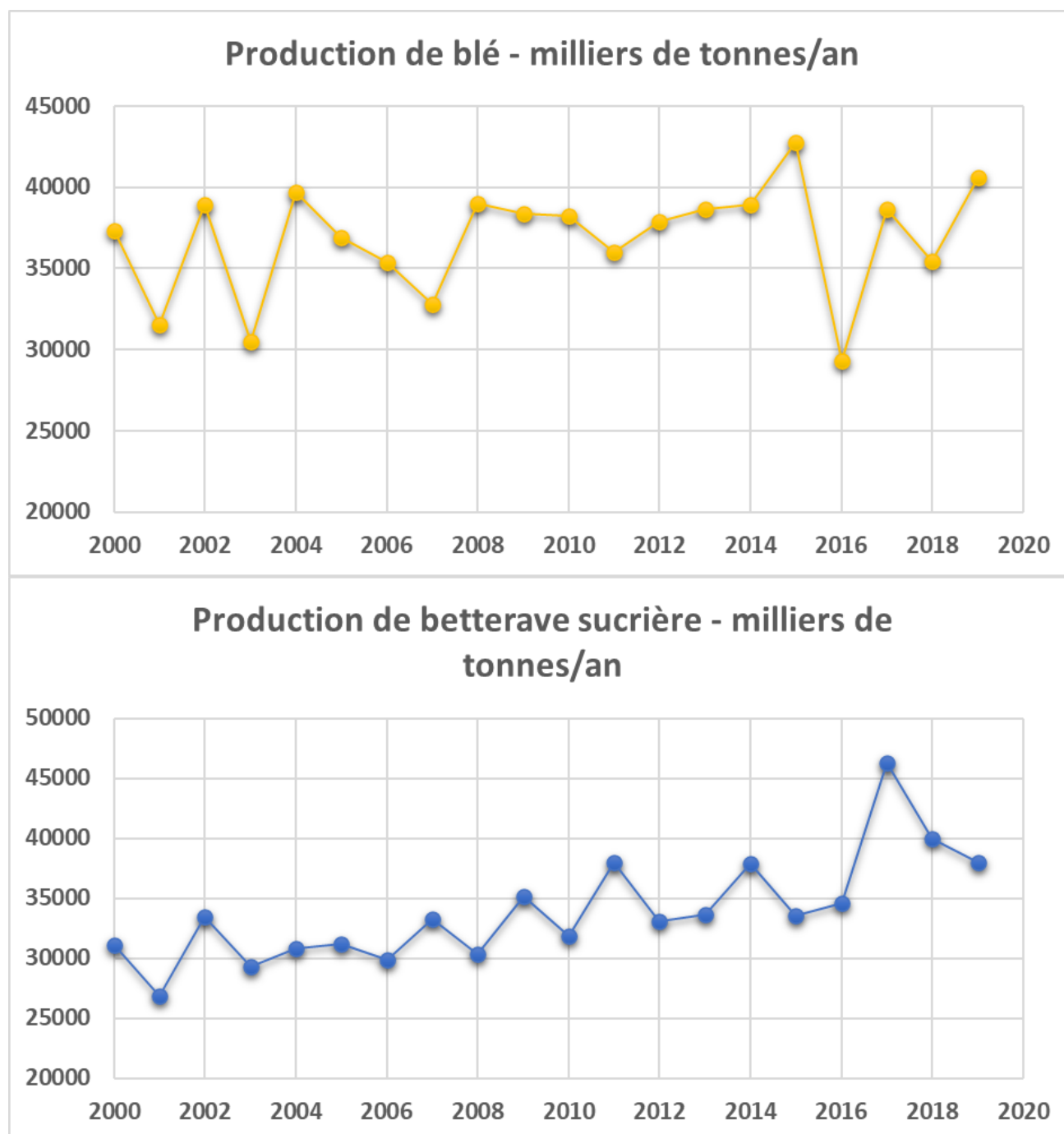
- Pierre Chaudat, Dany Gaillon, Thierno Bah, « Pourquoi tant de suicides chez les agriculteurs ? », *The Conversation*, 7 juillet 2021
- AFP, « Suicides chez les agriculteurs : le gouvernement lance une « mobilisation collective » », *Le Monde*, 23 novembre 2021
- Laurent Duplomb, « La France, un champion agricole mondial : pour combien de temps encore ? », *Commission des affaires économiques*, 28 mai 2019
- Claire Bossard, Gaëlle Santin, Irina Guseva Canu, « Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants », *Institut de veille sanitaire*, 17 octobre 2013
- Edgar Leblanc, « Cinquante années d'enseignement agricole (1960-2010) », *ONEA*, août 2011
- Auteur inconnu, « Rapport d'activité 2000 du ministère de l'agriculture et de la pêche », *MAP*, 2000
- Nathalie Delattre, « Enseignement agricole : l'urgence d'une transition agro-politique », *MIEA*, 30 septembre 2021
- Olivier Damaisin, « Identification et accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention du suicide », *Assemblée Nationale*, 1 décembre 2020
- Olivier Chardon, Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee*, 23 octobre 2010
- La Rédaction, « Suicides dans le monde agricole : comment mieux aider les agriculteurs en difficulté ? », *Vie publique*, 11 décembre 2020

Livres

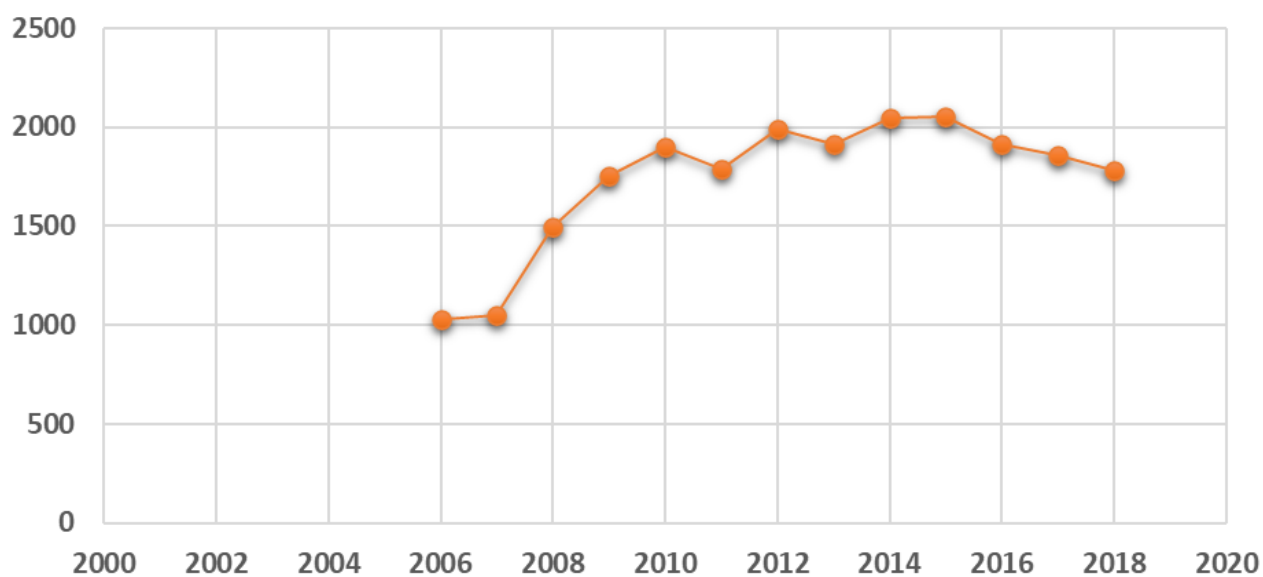
- Maurice Desriers, « L'agriculture française depuis 50 ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique » L'agriculture, nouveaux défis, 2007

Table des illustrations

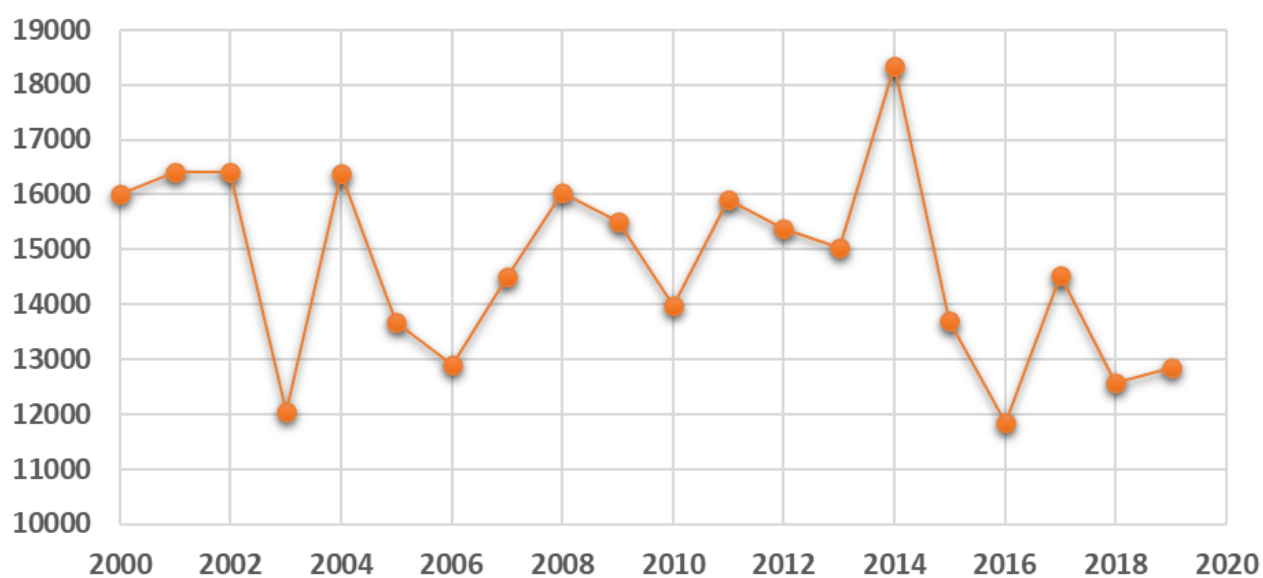
Annexe 1 – Production de diverses filières agricoles en France entre 2000 et 2020, « [Produits par pays](#) », Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture



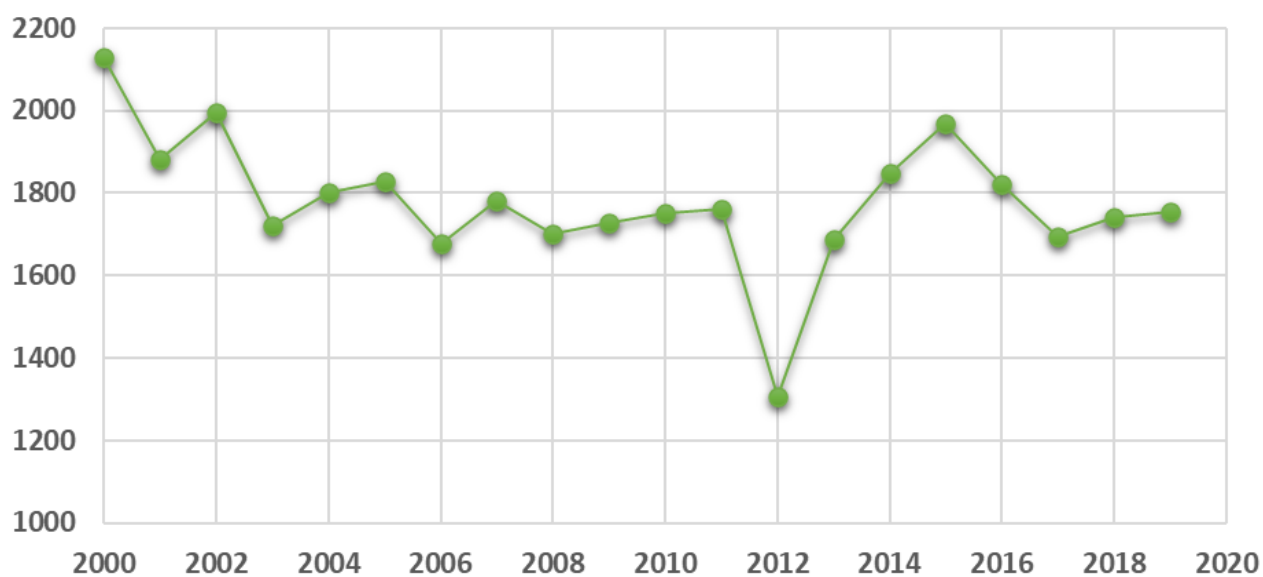
Production d'huile de Colza - milliers de tonnes/an



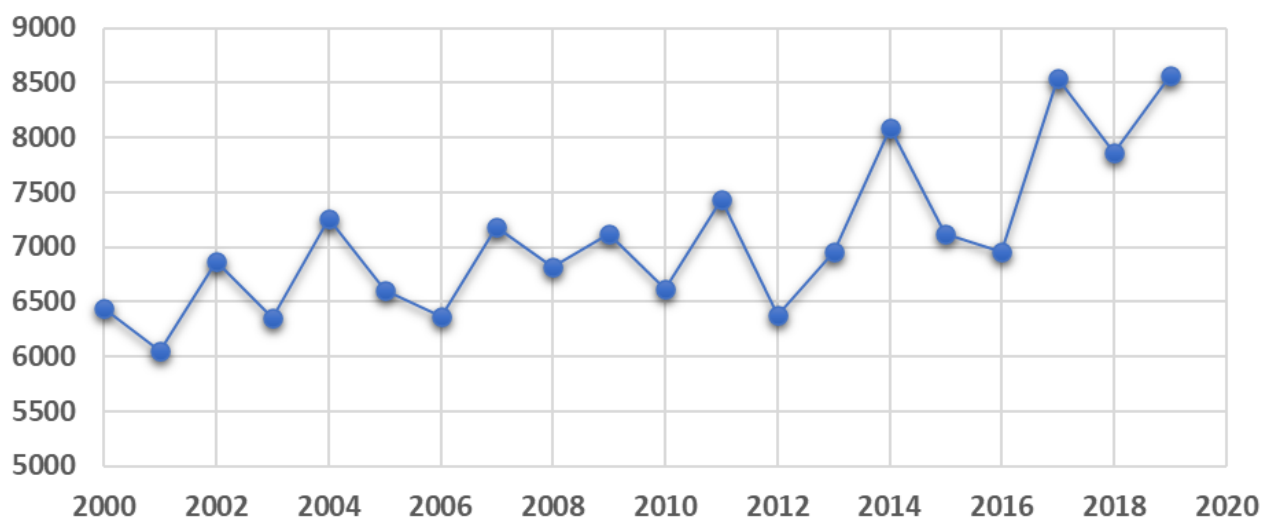
Production de maïs - milliers de tonnes/an



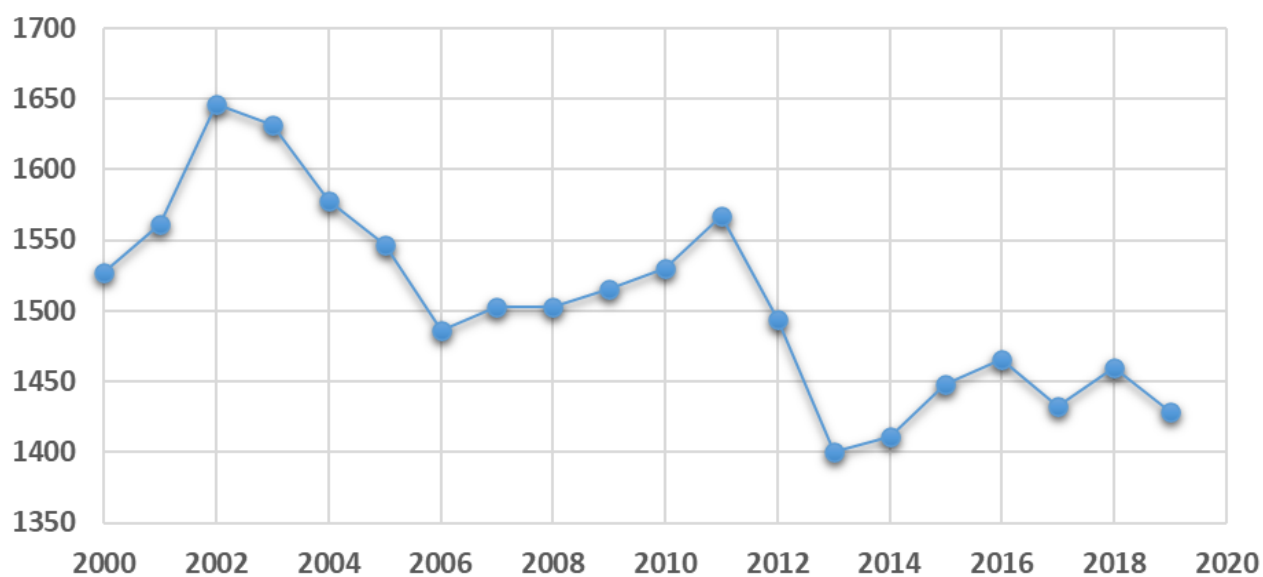
Production de pommes - milliers de tonnes/an



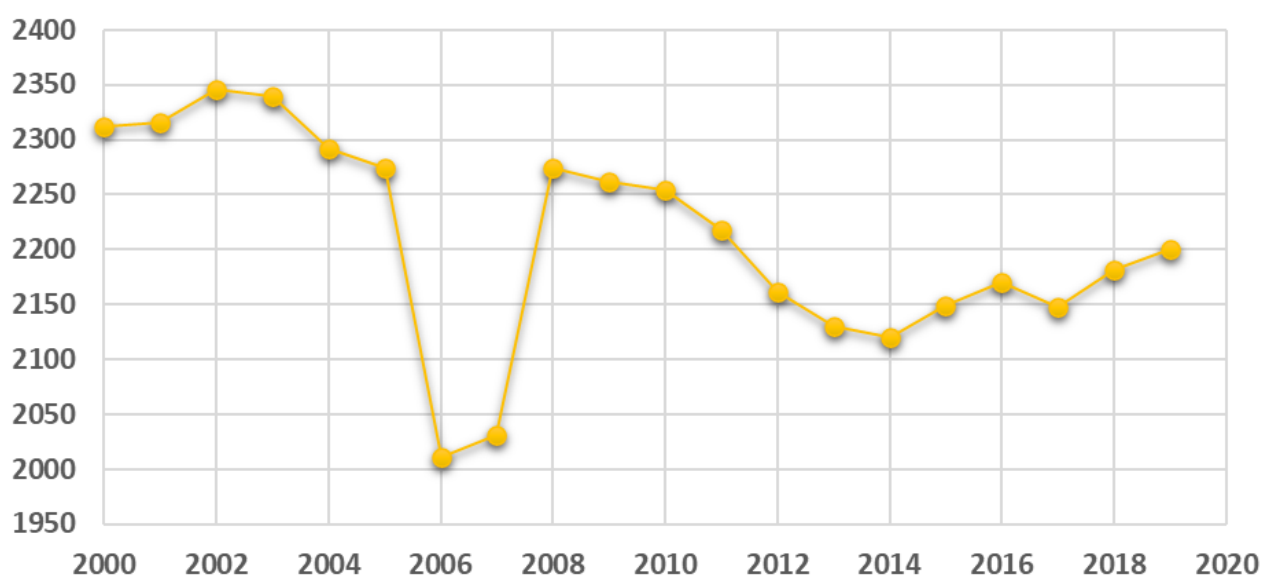
Production de pommes de terre - milliers de tonnes/an

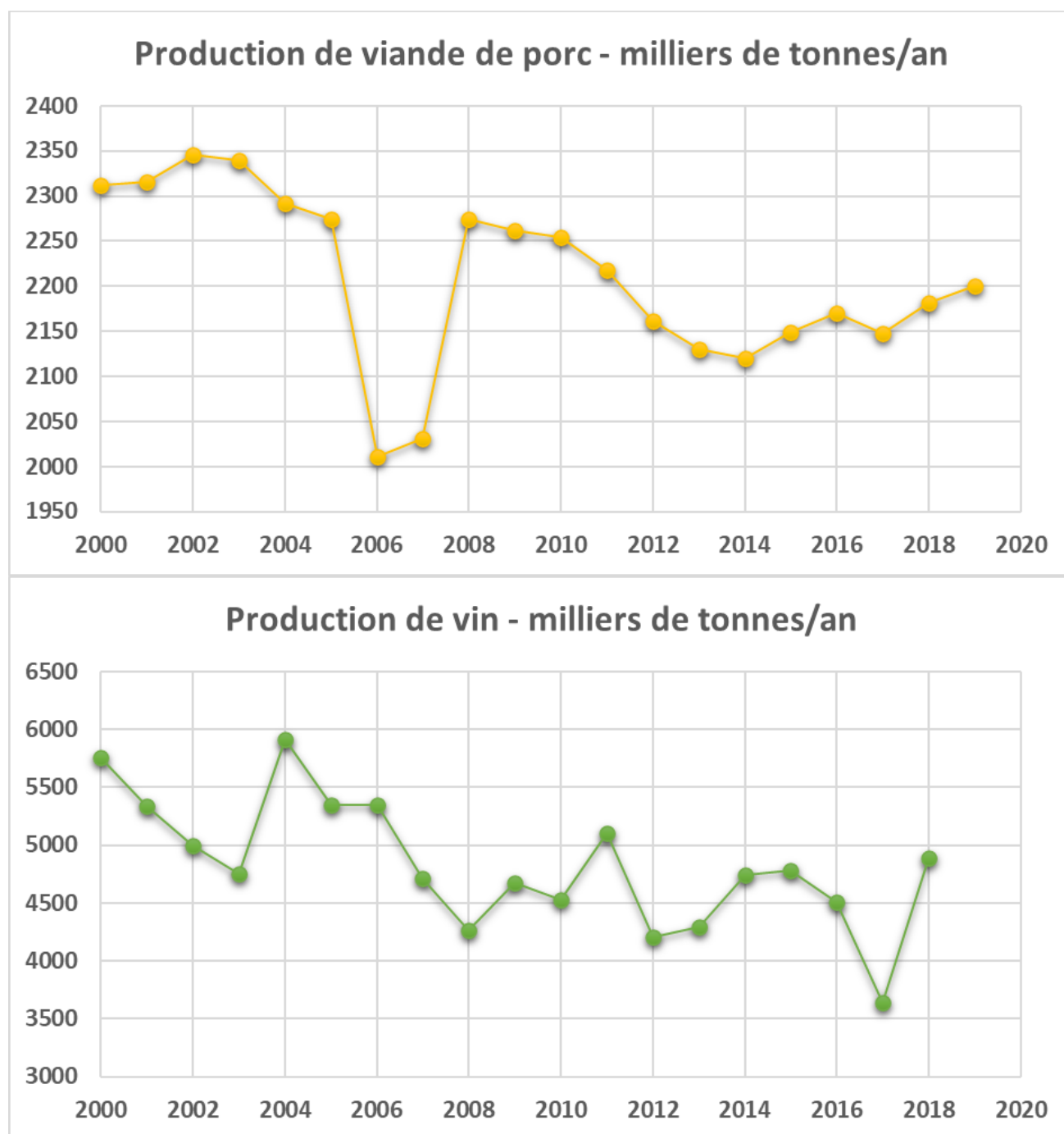


Production de viande bovine - milliers de tonnes/an



Production de viande de porc - milliers de tonnes/an





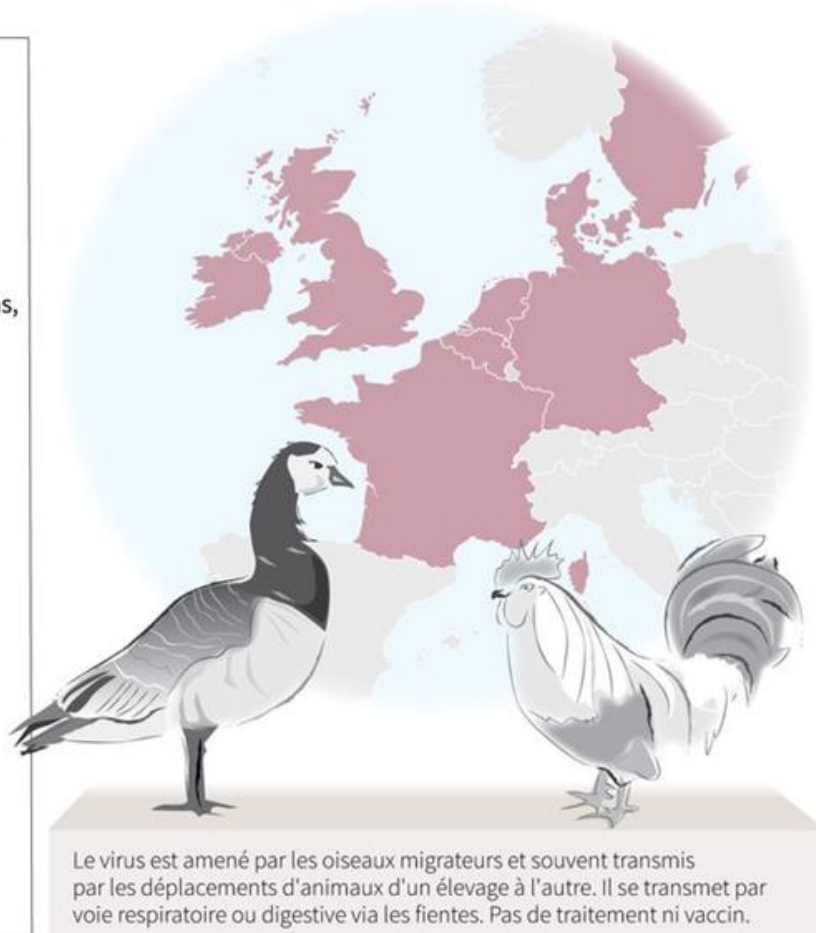
Annexe 2 –Manon Claverie, « Grippe Aviaire, chronique d’une crise annoncée », France Culture, 11 janvier 2021

Influenza aviaire : plusieurs foyers détectés en Europe de l'Ouest

Les cas d'infection se multiplient parmi les oiseaux sauvages et domestiques

POINTS CLÉS

- Après l'apparition de foyers en Russie et au Kazakhstan cet été, l'épizootie a progressé récemment vers l'Europe de l'Ouest
- Depuis le 1^{er} cas détecté aux Pays-Bas le 17 octobre, **158 oiseaux sauvages** infectés recensés
- **215 000** volailles abattues aux Pays-Bas, 25 000 au Danemark et 13 500 au Royaume-Uni
- Un premier cas détecté en France (Corse) le 16 novembre, 200 à 300 poules abattues
- Confinement des élevages en France et en Belgique. «Zone de surveillance préventive» au Royaume-Uni
- L'UE produit **13,4 millions de tonnes** de viande de volaille chaque année
- La consommation de viande, foie gras ou oeufs ne présente pas de risque pour l'homme, mais leur exportation peut être bloquée si des élevages sont touchés
- Lors des épizooties de 2015-16 et 2016-17, la filière de la volaille a enregistré **600 millions d'euros** de pertes



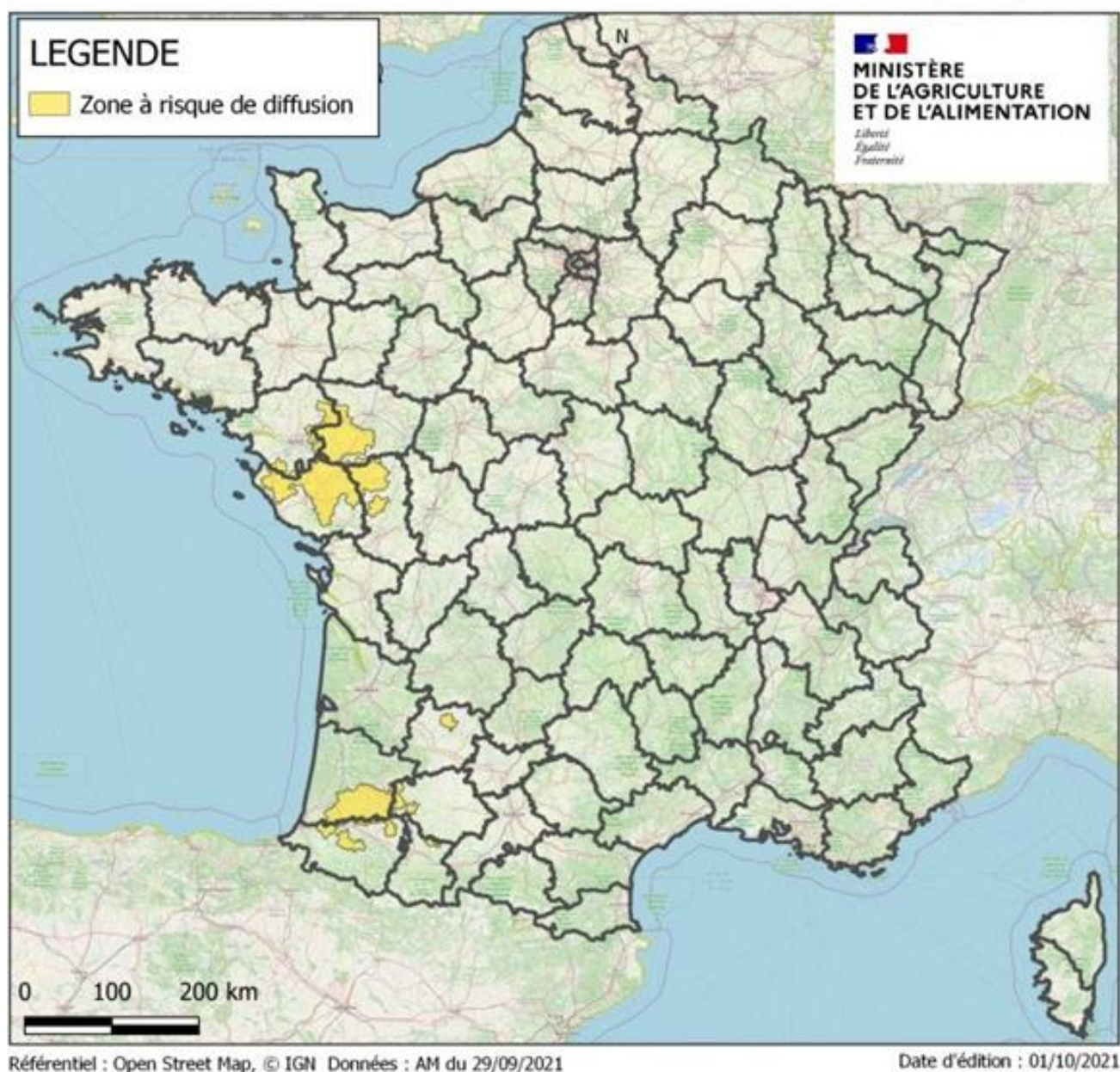
Le virus est amené par les oiseaux migrateurs et souvent transmis par les déplacements d'animaux d'un élevage à l'autre. Il se transmet par voie respiratoire ou digestive via les fientes. Pas de traitement ni vaccin.

Sources : autorités françaises et britanniques, Commission européenne

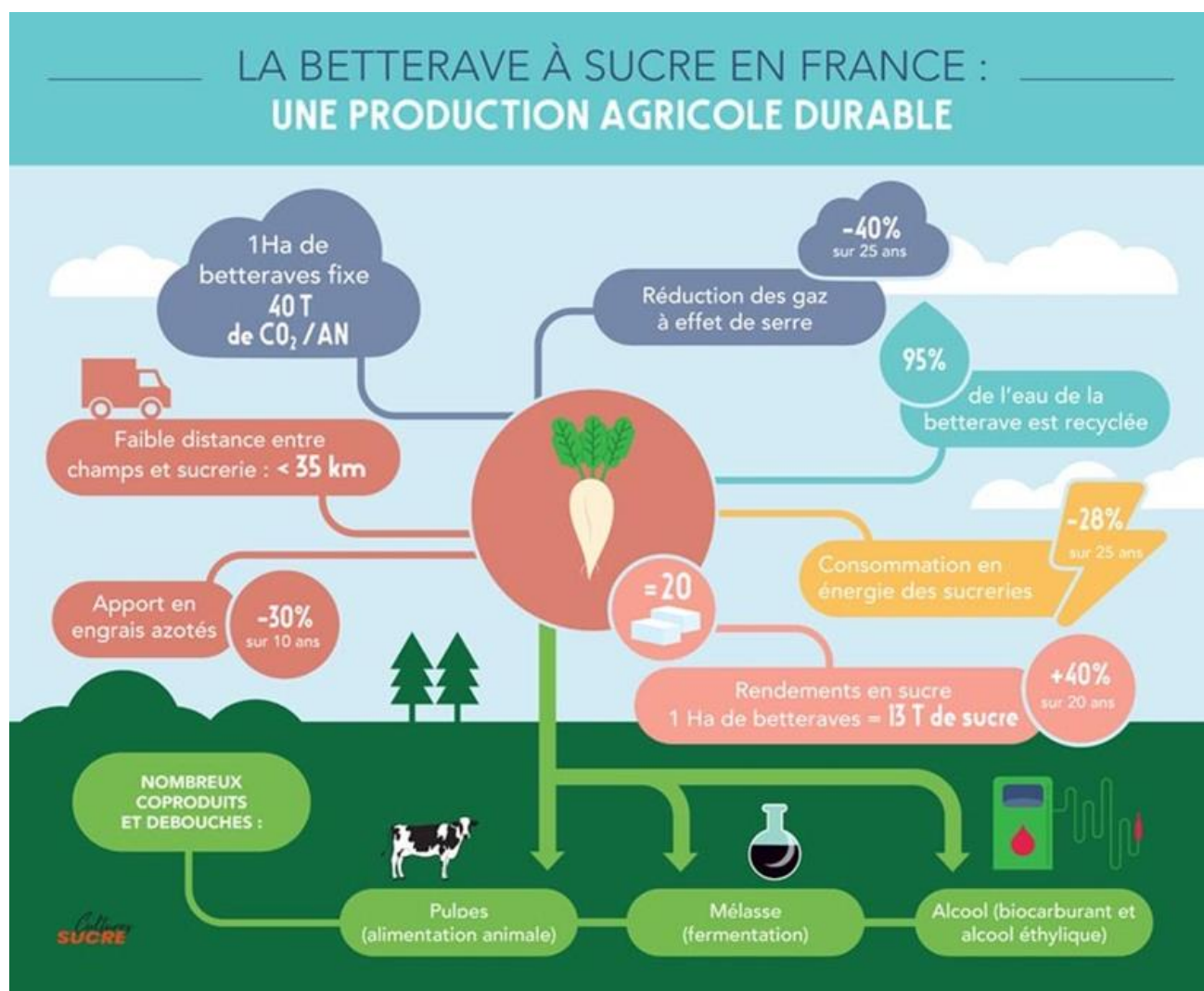
AFP

Annexe 3 – « Influenza aviaire, la situation en France », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 14 décembre 2021

IAHP : zones à risque de diffusion en France (ZRD)



Annexe 4 – « La betterave à sucre en France : une production agricole durable », Cultures Sucre, 2020



Annexe 5 – Gilbert Guignand, Didier Caraës, Quentin Mathieu, Thierry Pouch, « La compétitivité du secteur agricole et alimentaire. Ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française, 1970-2020 », Chambre d'Agriculture France, Janvier 2021

Tableau 3
Evolution de l'appréciation des produits agroalimentaires français d'après ses clients

En Rang par rapport aux autres pays de l'échantillon

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Qualité	1	1	1	2	1	3	1	2	2	2
Ergonomie-Design	1	1	2	2	2	1	3	3	5	6
Contenu en innovation	3	1	4	3	2	4	2	3	3	3
Notoriété	1	1	2	1	1	2	1	1	3	1
Délais de livraison	1	2	3	2	2	2	2	3	2	2
Services associés	1	1	4	2	3	5	4	1	2	4
Variété Fournisseurs					1	2	4	1	1	1
Prix	2	4	8	4	1	7	7	8	9	7
Rapport qualité-prix	1	1	4	1	2	4	7	2	4	8
Hors prix									3	2

Lecture du tableau : les partenaires commerciaux enquêtés classent les produits de chaque pays par ordre de préférence sur plusieurs critères. Par exemple en 2018, sur le critère du hors prix, les produits agroalimentaires français se classent en deuxième position par rapport à ses concurrents européens, ce qui indique que ces produits sont particulièrement appréciés sur ce critère. À l'inverse, plus le rang est éloigné de 1, plus les produits sont mal positionnés par rapport aux produits des concurrents (exemple sur le critère du prix en 2016 où les produits agroalimentaires français ne sont classés que 9^{ème} par rapport aux produits concurrents).

Source : Coe-Rexecode, d'après TNS Sofres

35

Annexe 6 – Compte Twitter d'Emmanuel Macron, 27 novembre 2017



Emmanuel Macron @EmmanuelMacron

Officiel du gouvernement - France



J'ai demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans 3 ans.

[#MakeOurPlanetGreatAgain](#)

6:10 PM · 27 nov. 2017



6,8 k



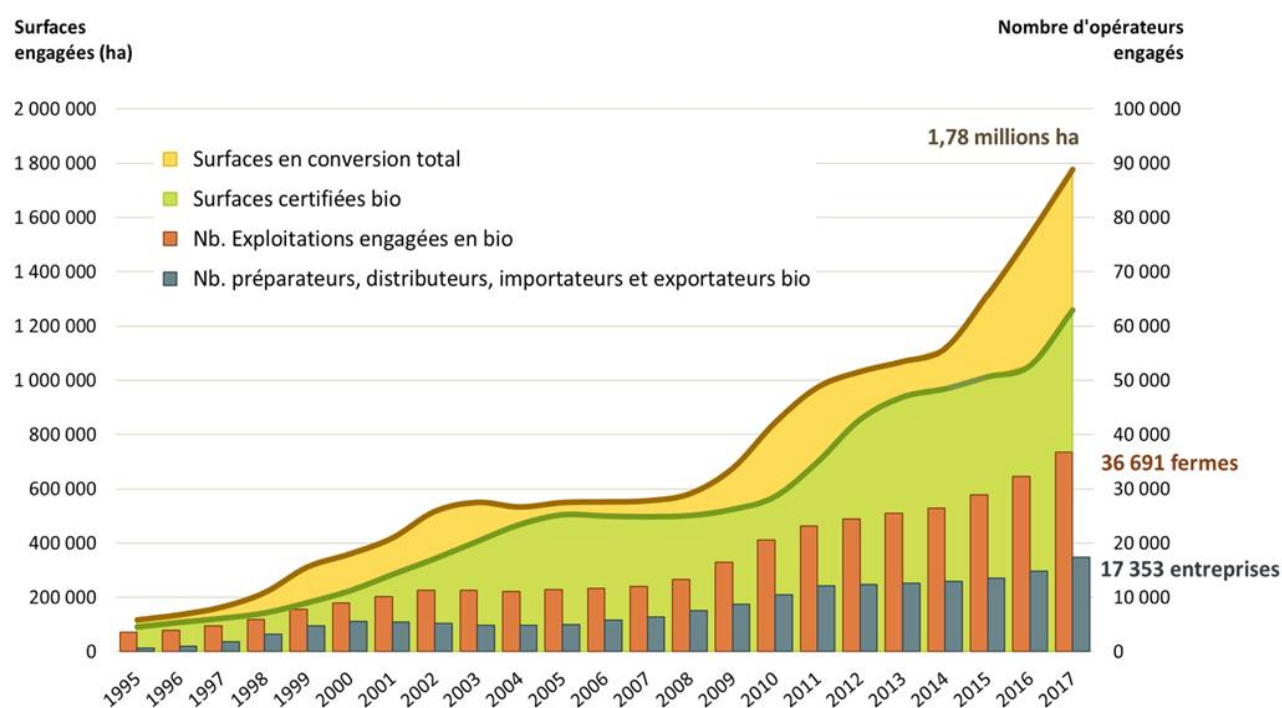
Répondre



Partager ce Tweet

[Lire 958 réponses](#)

Annexe 7 – « L'agriculture biologique, une filière dynamique et créatrice d'emploi », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 14 juin 2018



Annexe 8 – « Le bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire », p.13, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, Juillet 2021

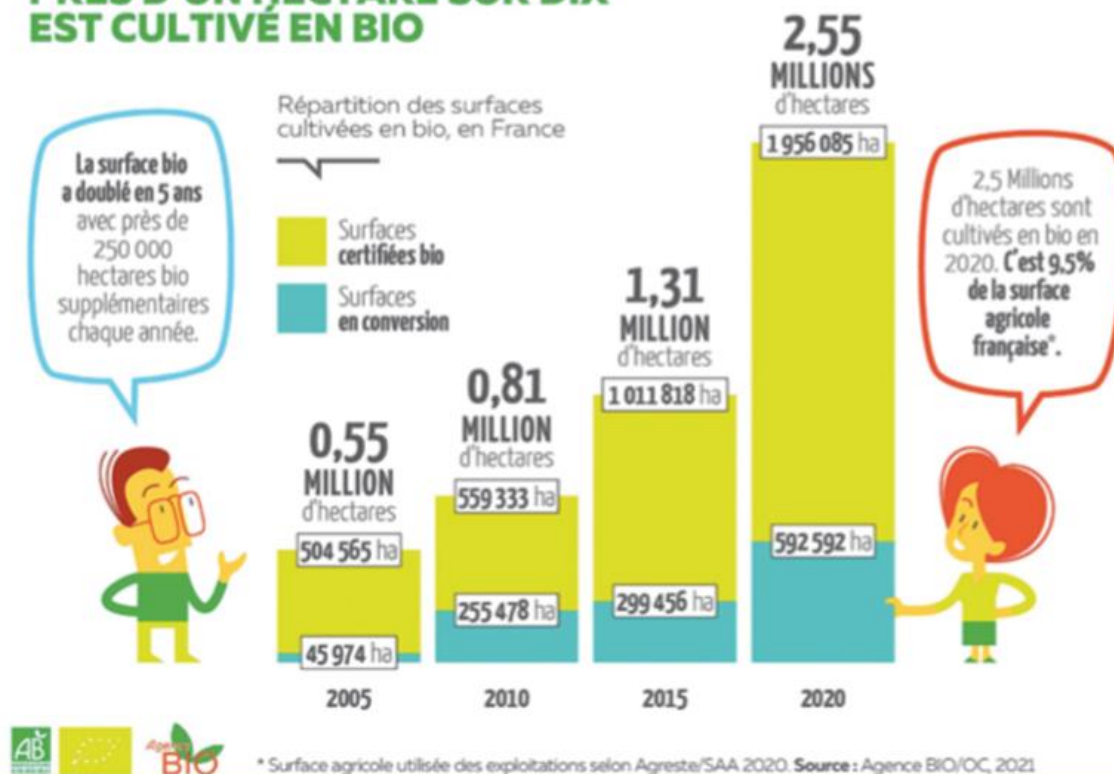
Principaux indicateurs de l'évolution de la production bio entre 2005 et 2020

	2005	2010	2015	2019	2020	Evol. /2019
Nbre d'exploitations en mode de production biologique	11 401	20 675	28 854	47 261	53 255	+13%
Nbre d'entreprises de l'aval certifiées pour une activité bio	5 252	10 480	13 507	23 059	25 763	+12%
Nombre total d'opérateurs certifiés pour une activité bio		31 155	42 361	70 320	79 018	+12%
Surfaces en mode de production biologique (ha)	550 539	814 811	1 311 273	2 283 661	2 548 677	+12%
dont surfaces certifiées bio	504 565	559 333	1 011 818	1 706 114	1 956 085	+15%
dont surfaces en conversion :	45 974	255 478	299 456	577 547	592 592	+3%
Surfaces en 1ère année		148 889	215 173	270 090	278 677	+3%
Surfaces en 2e ou 3e année		106 589	84 283	307 457	313 916	+2%
Part des surfaces en mode de production bio dans la SAU	2,00%	3,01%	4,86%	8,48%	9,49%	+12%
Part des exploitations bio dans l'ensemble des exploitations agricoles	1,89%	3,90%	6,22%	10,44%	11,77%	+13%

Source : Agence BIO / OC

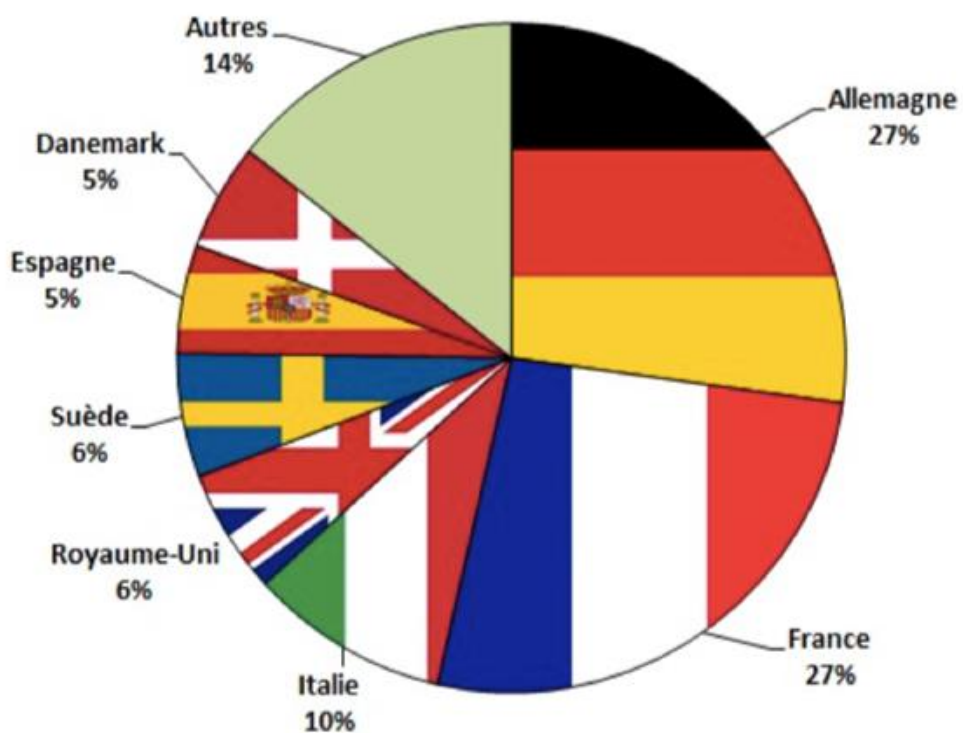
Annexe 9 - « Le bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire », p.14, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, Juillet 2021

PRÈS D'UN HECTARE SUR DIX EST CULTIVÉ EN BIO

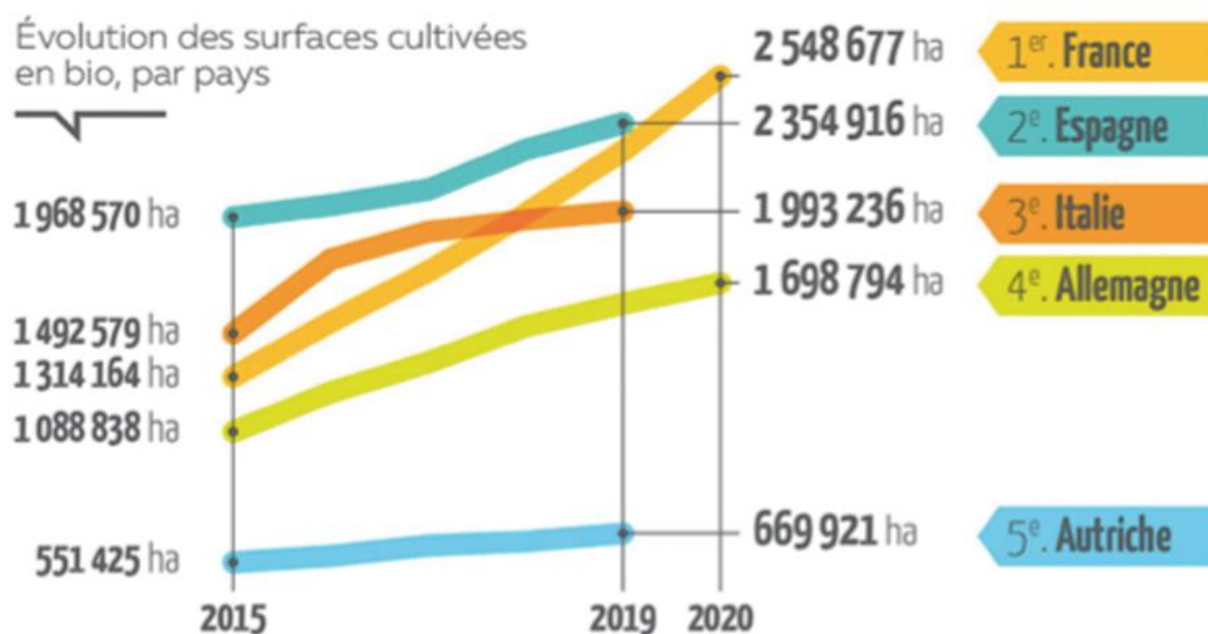


Annexe 10 - « Le bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire », p.22, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, Juillet 2021

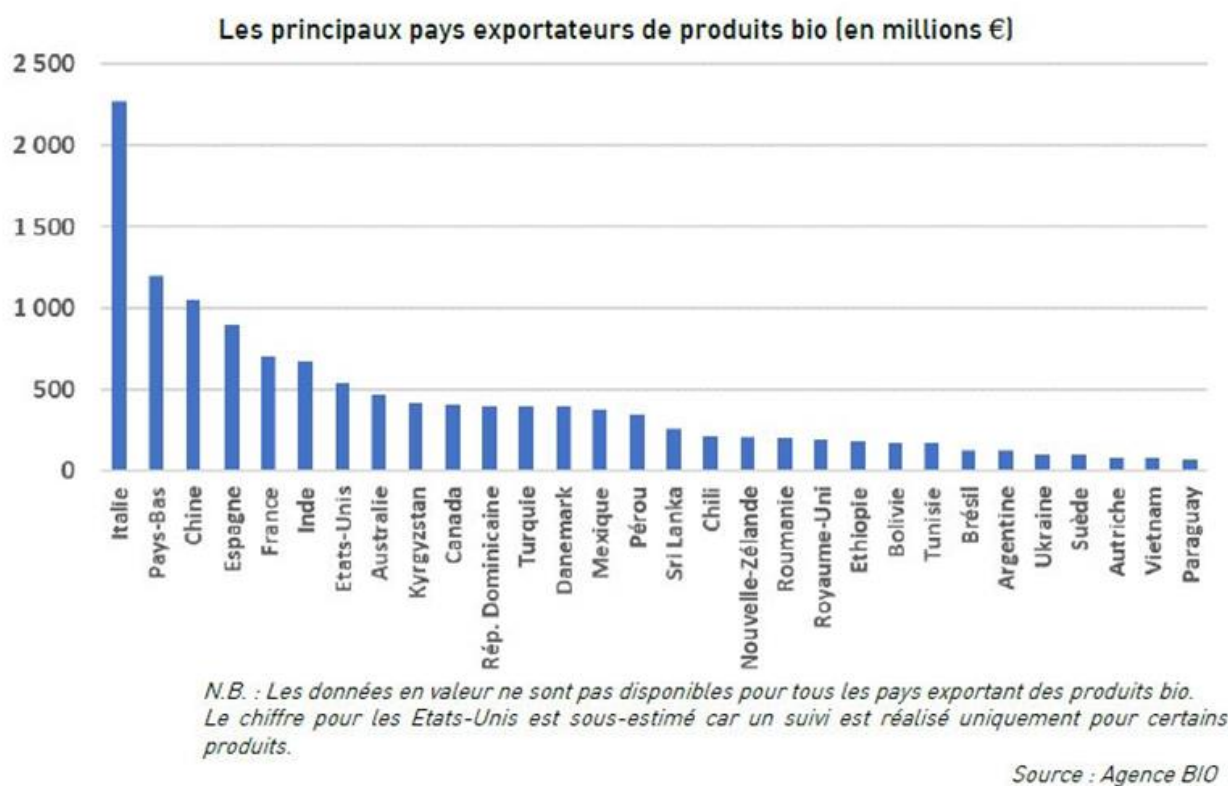
Répartition du marché des produits bio de l'UE par pays en 2019



Annexe 11 - « Le bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire », p.24, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, Juillet 2021



Annexe 12 – « Agriculture bio dans le monde : quels sont les pays les plus dynamiques ? », Fédération des transformateurs et distributeurs bio, 3 avril 2020



Annexe 13 – « L'agriculture bio dans le monde », p.7, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, 2020

Accords d'équivalence sur les produits bio

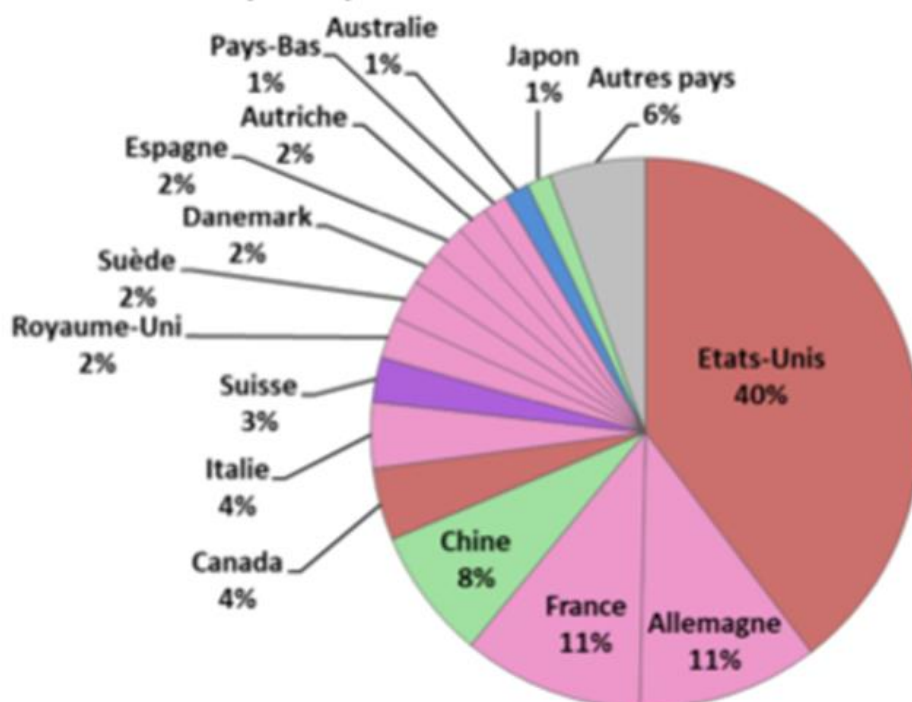
	USA	Canada	UE	Royaume-Uni	Suisse	Chine	Japon	Corée du Sud	Taiwan	Inde	Israël	Argentine	Chili	Costa Rica	Brésil	Tunisie	Australie	Nouvelle-Zélande
USA																		
Canada																		
UE																		
Royaume-Uni																		
Suisse																		
Chine																		
Japon																		
Corée du Sud																		
Taiwan																		
Inde																		
Israël																		
Argentine																		
Chili																		
Costa Rica																		
Brésil																		
Tunisie																		
Australie																		
Nouvelle-Zélande																		

	Accord bilatéral
	Accord bilatéral restreint
	Accord unilatéral ¹
	Pas d'accord d'équivalence

Source : Agence BIO d'après différentes sources

Annexe 14 – « L'agriculture bio dans le monde », p.16, Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, 2020

Les principaux marchés bio en 2019



Source : Agence BIO

Annexe 15 – « Infographie – Les signes officiels de la qualité et de l'origine », Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 8 juillet 2021

Une garantie officielle pour les consommateurs

une exploitation agricole sur quatre est engagée dans un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine.

Garantie de l'origine

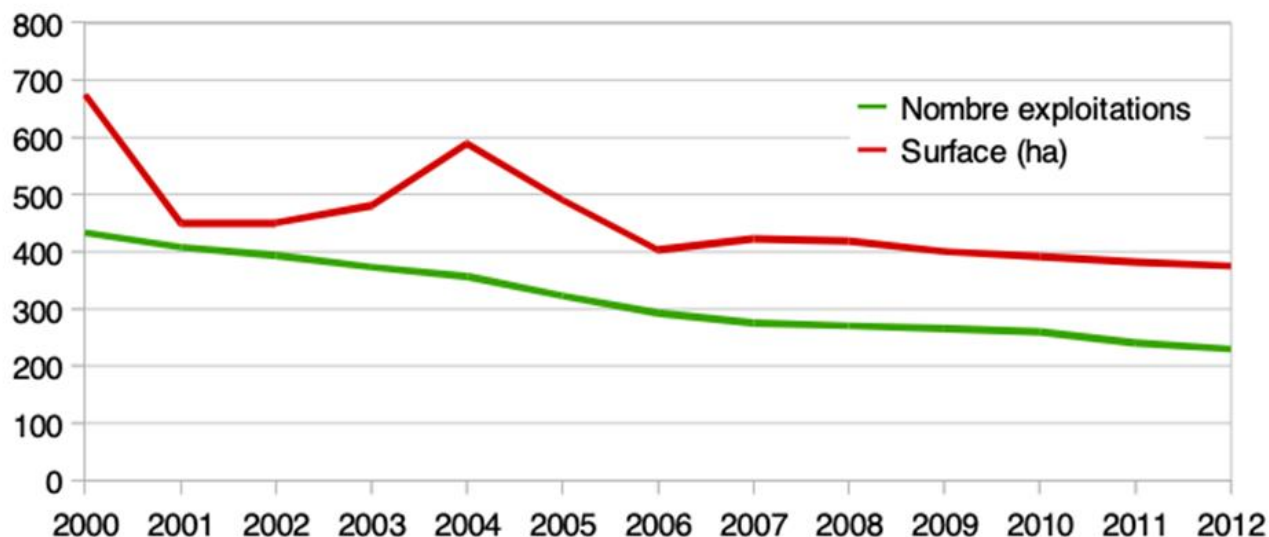
Garantie de la qualité supérieure

Garantie d'une recette traditionnelle

Garantie du respect de l'environnement et du bien-être animal

Annexe 16 – « Filière fraise : une production en évolution permanente », Chambre d'Agriculture Dordogne, Juin 2018

Evolution des surfaces (Sources : MSA, Chambre d'agriculture)



Evolution des volumes (Source : Chambre d'agriculture)

